Avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie

Horizon 2000 -Avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie. Mars 1991.

Date de Publication: 2011-02-23

Auteur : Conseil du statut de la femme

Notez que le contenu de ce document n'est pas conforme aux standards d'accessibilité.

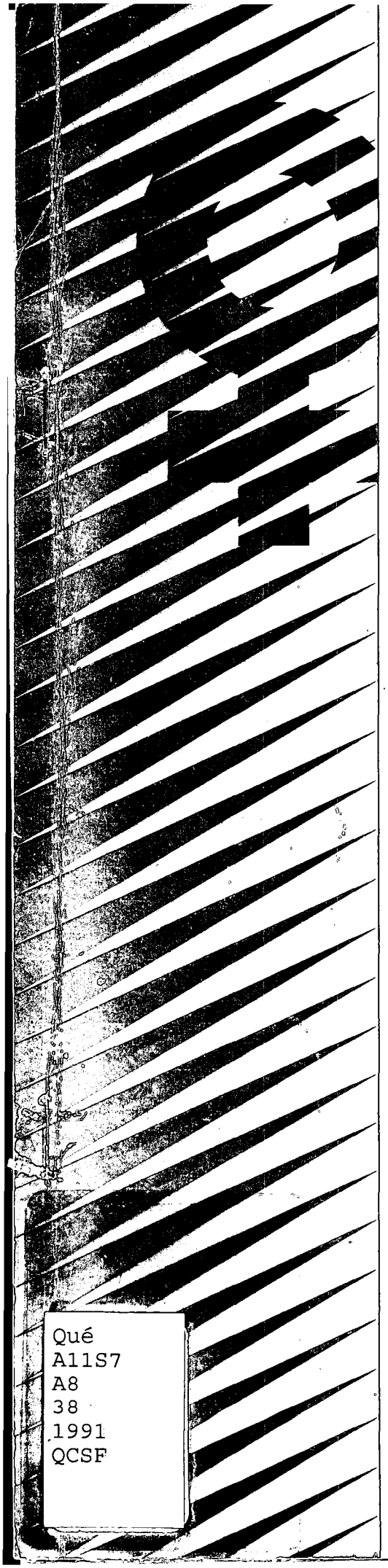

Avis du Conseil du statut de la femme

HORIZON 2000

Avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie

Qué
A11S7
A8
38
1991
QCSF

Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme

269234

QUÉ
A1157
A8
38
1991
QCSF

H O R I Z O N 2 0 0 0

Avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie

Mars 1991

Document adopté par les membres du Conseil du statut de la femme à l'assemblée des 14 et 15 mars 1991

Ce document a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme les 14 et 15 mars 1991.

Les membres du Conseil du statut de la femme sont Marie Lavigne, présidente, Ghislaine Cloutier-Gaumond, vice-présidente, Lucie Dagenais, Pierrette Dupont, Tassia Helen Giannakis, Christine Marchildon, Anne Saint-Onge, Claire Sylvain, Esméralda Thornhill, Hélène Tremblay et Claire Vaive.

Coordination	:	Thérèse Mailloux
Rédaction	:	Thérèse Mailloux Jean Dion
Recherche	:	Le personnel professionnel du Conseil du statut de la femme
Secrétariat	:	Francine Robert
Production	:	Direction des communications

Dépôt légal - 1er trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-21810-8
Gouvernement du Québec

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : PRÉPARER LES FEMMES À ASSURER LEUR AUTONOMIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE PAR UNE FORMATION APPROPRIÉE 5

1.1 Intensifier les efforts pour décloisonner les choix scolaires des filles et des garçons au secondaire et au collégial professionnel 6

1.2 Réduire l'incidence du décrochage scolaire 8

1.3 Soutenir le projet éducatif des femmes adultes 9

1.4 Viser une meilleure intégration des femmes adultes au marché du travail par une formation professionnelle qualifiante 10

1.5 Améliorer l'insertion des femmes immigrantes 12

1.6 Proposer des images positives reflétant les nouveaux rôles des femmes et des hommes dans la société 13

CHAPITRE 2 : ADAPTER LE MARCHÉ DU TRAVAIL AUX FEMMES ET GARANTIR LEUR SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE 15

2.1 Permettre aux parents qui travaillent de concilier leurs activités professionnelles et familiales 16

2.2 Améliorer la situation économique des travailleuses à statut précaire 18

2.3 Agir à la source pour favoriser la santé et la sécurité au travail 22

2.4 Réévaluer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre l'égalité en emploi 22

CHAPITRE 3 : FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PAR LES FEMMES DE LEUR SANTÉ ET ASSURER LEUR INTÉGRITÉ 27

3.1 Amener les femmes à assurer le contrôle de leur fécondité 28

3.2 Encadrer le développement des nouvelles technologies de la reproduction et en contrôler l'accès 30

3.3 Améliorer la santé périnatale 31

3.4 Préserver la santé mentale des femmes 32

3.5 Investir dans des actions visant à éliminer la violence faite aux femmes 33

CHAPITRE 4 : FAVORISER LE PASSAGE DES FEMMES À TRAVERS LES CYCLES DE VIE 37

4.1 Prévenir la vulnérabilité chez les jeunes 37

4.2 Harmoniser les lois sociales concernant les conjoints de fait 39

4.3 Réviser et rendre cohérentes les mesures fiscales et de soutien économique aux familles 40

4.4 Renforcer certaines garanties juridiques pour atténuer l'appauvrissement des conjointes lors d'une rupture d'union 42

4.5 Améliorer la situation économique des femmes responsables d'une famille monoparentale 43

4.6 Se préparer dès aujourd'hui au vieillissement de la société 45

CHAPITRE 5 : AIDER LES FEMMES À PRENDRE LEUR PLACE DANS LE MILIEU ENVIRONNANT 49

5.1 Faciliter l'accès des femmes aux lieux de pouvoir 50

5.2 Soutenir la vie associative des femmes 53

5.3 Consolider les structures de condition féminine dans la fonction publique et parapublique 54

5.4 Mieux répondre aux besoins des femmes autochtones 56

5.5 Associer les femmes des communautés culturelles et des minorités visibles à la société québécoise 57

5.6 Faire participer les femmes aux débats concernant l'avenir constitutionnel du Québec 58

CONCLUSION 61

INTRODUCTION

S'interroger sur les orientations en condition féminine à privilégier jusqu'en l'an 2000 au Québec, c'est d'abord prendre acte des grandes tendances de notre société, des trames de fond qui émergent ou qui sont déjà là et dont le mouvement et la direction définiront autrement la vie du début du 21e siècle. Car l'avenir des femmes, tant sur le plan économique, social que culturel dépendra, dans une large mesure, de leur mode d'inscription dans les changements qui s'amorcent et de leur capacité à influer sur leur mouvance. Quatre grands défis interpellent le Québec au même titre que le plupart des sociétés occidentales industrialisées.

D'abord le défi économique. Une économie à l'échelle mondiale et l'internationalisation des marchés soumettront le Québec à une compétition internationale très vive. Tous et toutes admettent que dans ce contexte, la qualité et la compétence de la main-d'oeuvre deviendront l'atout majeur des sociétés de demain et que cette conjoncture commande dès aujourd'hui de vigoureux coups de barre dans le système éducatif. En même temps, l'avènement d'une société de l'information relie entre elles toutes les parties du globe et les champs politiques, économiques et culturels s'interpénètrent. L'homme et la femme de demain devront posséder une culture générale pour maîtriser ces différents savoirs.

Par ailleurs, le Québec vit, comme d'autres pays, une forte tertiarisation de son économie, l'aboutissement d'une longue tendance plus que centenaire qui repousse vers le secteur des services les gains de productivité enregistrés dans les secteurs primaire et secondaire. Les femmes ont profité de ce mouvement qui a permis leur entrée massive sur le marché du travail. Cependant, dans ce secteur principalement, on assiste à une forte segmentation entre les bons et les mauvais emplois. Avec le marché du travail qui se dualise, le partage du travail et de la richesse se fait avec de croissantes inégalités, mouvement dont une bonne partie de travailleuses québécoises souffrent déjà. Pour réussir à contrer cette tendance, il faudra repenser les finalités de l'économie industrielle, reposer sur de nouvelles bases les rapports entre employeurs et les

personnes employées et entrevoir de nouvelles formes de travail. Les femmes pourront y contribuer de façon intéressante de même qu'elles ne pourront échapper aux exigences de ces mutations, notamment par l'accroissement de leurs qualifications et par l'action collective à mener pour contrer la précarisation de leurs emplois et pour améliorer leurs conditions de travail.

Sur tous les plans, éducation, emploi, santé, on assiste à une utilisation de plus en plus généralisée des technologies. Cette tendance, qui ne peut que s'accentuer, pose un deuxième défi majeur pour l'an 2000. Elle comporte de nombreux bénéfices dont il faudra savoir tirer profit. Les femmes devront investir dans les secteurs scientifiques et techniques et, plus globalement, se donner une solide formation de base pour gérer l'insertion croissante des technologies dans la vie quotidienne. Au cours des années 80, la pénétration des technologies nouvelles s'est effectuée à un rythme plus lent que prévu sur le plan de l'emploi mais les années 90 risquent de voir se concrétiser une accélération de ce mouvement dans plusieurs fonctions de production dont le travail administratif où les femmes sont très présentes[1]. Sur le plan de la santé également, la technologie libère les femmes de certaines contraintes mais pose d'autres dilemmes, particulièrement pour les questions reliées à leur vie reproductive où certains développements semblent davantage justifiés par une rentabilité à court terme que par une préoccupation véritable des effets globaux sur le bien-être et la santé.

Un troisième défi se situe sur le plan démographique où des bouleversements importants sont déjà à notre porte. En un siècle, l'Occident est passé d'un régime caractérisé à la fois par des taux élevés de fécondité et de mortalité à une chute non seulement de la natalité, mais aussi de la mortalité et de la morbidité infantile, signes d'une maîtrise nouvelle de l'humanité sur son destin. Les modes de vie

---

[1] Céline Saint-Pierre. "La place des femmes sur le marché du travail à moyen et à long terme", dans Historique et prospective du changement planifié, sous la direction de Roger Tessier et Yvan Tellier, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1990, p.254.

matrimoniaux subissent des transformations, qu'il s'agisse de leur durée, de leur dissolution ou du statut des conjoints. Dans 40 ans, la population du Québec comptera au moins un cinquième de personnes âgées. L'immigration pose également des défis. La concentration des nouveaux arrivants dans la grande région de Montréal rend délicate leur intégration. Par ailleurs, les mouvements migratoires internes vers les grandes villes entraînent des inégalités régionales et des conséquences importantes sur l'accès et le maintien de services sur le territoire. Les femmes sont largement interpellées par tous ces mouvements. Il importe qu'elles y fassent valoir un discours qui leur est propre et qu'elles amènent l'État et la société à des pratiques sociales, juridiques, économiques qui soient respectueuses de leurs intérêts.

L'on pourrait ajouter un quatrième défi, celui de l'éthique qui rassemble de nombreuses préoccupations relatives à un nouvel équilibre à rechercher sur le plan des valeurs. Comment profiter des bienfaits de la technologie tout en respectant l'être humain? Comment concilier la tendance vers l'atomisation des modes de vie et les besoins criants en matière de soutien collectif, l'affirmation de l'identité culturelle québécoise avec le respect des communautés culturelles et autochtones? Partout où l'on se tourne, les questions de ce genre sont nombreuses et les femmes sont bien placées pour y introduire les valeurs différentes qu'elles portent.

Plus particulièrement sur le plan des rapports femmes/hommes, toute une réflexion s'impose. Si les femmes ont revendiqué une nouvelle place dans la société et cherché à redéfinir leur rôle, le cheminement des hommes s'est effectué de façon moins visible et à un rythme plus lent. La prise en charge de nouvelles responsabilités par les femmes dans la sphère publique ne s'est pas encore accompagnée d'un véritable partage des fonctions de la sphère privée. Plusieurs évoquent maintenant un écart entre les représentations sociales des femmes et des hommes, écart qui semble se creuser et qui pourrait compromettre certains acquis des femmes ou les empêcher de progresser. La conciliation entre la vie professionnelle et familiale, la revalorisation du travail des femmes et leur accès aux lieux de pouvoir ne pourront notamment s'effectuer sans

que l'on accepte d'introduire des valeurs différentes dans les règles du jeu écrites surtout au masculin. Pour soutenir l'élan de transformation opéré au cours des dernières décennies, il importe qu'un dialogue fructueux s'installe entre femmes et hommes et qu'un ajustement des mentalités s'opère.

S'interroger sur les orientations en condition féminine pour l'avenir, c'est aussi prendre en compte le rôle de l'État dans nos sociétés. Au cours du 20e siècle, le champ politique s'est considérablement élargi, entraînant dans le domaine public ce qui était considéré auparavant comme des questions privées ou familiales. Les femmes ont largement profité des multiples interventions de l'État dans les secteurs sociaux, de la santé, de l'éducation ou de la sécurité du revenu. Aussi voient-elles avec inquiétude émerger certains courants de pensée invitant l'État à se retirer du domaine social. Un tel retrait est incompatible avec les réalités contemporaines où le rôle de l'État est intrinsèquement lié aux impératifs d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Là aussi, un nouvel équilibre est à rechercher pour l'État. D'abord dans de nouvelles formes de contrat social avec les citoyens et citoyennes où il maintient ses obligations envers eux tout en stimulant leur responsabilisation progressive. Ensuite par l'obligation faite aux multiples gestionnaires locaux et régionaux à qui il délègue ses champs d'intervention, de respecter certains objectifs sociaux de base, dont l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

À partir de ces quelques constats sur le paysage économique, social et culturel qui marquera l'entrée dans le 21e siècle, le présent avis tente de cerner, de façon plus précise, les enjeux qui se posent en matière de condition féminine dans les secteurs de l'éducation, du travail, de la santé. Sont aussi examinées diverses questions soulevées par les mutations du cycle de vie ainsi que par la relation des femmes avec leur milieu environnant. Pour chacun de ces domaines sont suggérées des orientations et des priorités qui peuvent guider l'action gouvernementale future.

CHAPITRE 1 : PRÉPARER LES FEMMES À ASSURER LEUR AUTONOMIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE PAR UNE FORMATION APPROPRIÉE

L'un des buts visés par le système d'éducation est de fournir aux individus les connaissances qui leur permettront d'accéder à leur autonomie économique. L'école, parce qu'elle est une étape commune à l'ensemble de la collectivité, demeure aussi la voie privilégiée pour préparer les citoyennes et les citoyens à faire face aux défis de l'avenir. Or, les mutations entrevues exigeront une capacité permanente d'adaptation de la part des individus. La société de demain aura besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée qui pourra composer avec l'évolution technologique constante. Les milieux d'enseignement, comme toutes les institutions sociales, devront aussi assumer une responsabilité importante à l'égard du développement personnel de leur clientèle: il faudra par exemple développer l'esprit critique des femmes et des hommes face à la nature des changements accélérés que vit la société.

Un premier examen de la situation montre que, dans l'ensemble, la situation des femmes s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Dans la foulée de la réforme scolaire, elles ont effectué un rattrapage dans tous les niveaux du système d'éducation, du secondaire à l'université. Toutefois, ce constat positif ne devrait pas occulter certains problèmes vécus par les femmes dans leur cheminement éducatif. Le décrochage affecte la clientèle féminine comme masculine et constitue un obstacle sérieux à l'accessibilité à une solide formation de base dans un contexte où la scolarité de niveau collégial deviendra de plus en plus nécessaire. Par ailleurs, un nombre encore trop élevé de femmes s'engagent dans des champs professionnels traditionnels conduisant à des ghettos d'emplois peu rémunérés. Cette tendance à la sexisation des orientations scolaires s'observe aussi chez les femmes adultes qui entreprennent une démarche de formation afin de retourner sur le marché du travail. De plus, la présence croissante des femmes immigrantes dans la société québécoise apporte une dimension particulière à la problématique de la formation des femmes et aux choix qu'elles font face à leur avenir. Enfin, il convient de continuer une réflexion sur l'influence que peuvent avoir

sur ces choix l'image des femmes véhiculée par la société et les modèles stéréotypés qui sont proposés aux femmes et aux hommes.

1.1 Intensifer les efforts pour décloisonner les choix scolaires des filles et des garçons au secondaire et au collégial professionnel

L'analyse de l'évolution des cheminements scolaires des dernières années révèle que le taux de scolarité des filles est maintenant équivalent ou supérieur à celui des garçons à tous les ordres d'enseignement, à l'exception des 2e et 3e cycles universitaires. Leur taux de fréquentation et de réussite scolaires sont aussi parfois supérieurs à ceux des garçons. Bien que les filles choisissent des champs de formation plus diversifiés qu'auparavant, à l'université et au secteur général du collégial (où elles ont augmenté leur participation en sciences pures et appliquées), on note que des différences importantes subsistent dans les orientations scolaires des filles et des garçons dans les voies professionnelles du secondaire et du collégial préparant à l'entrée sur le marché du travail.

Ainsi, au niveau secondaire, on remarque une persistance des filles à se diriger vers un nombre restreint d'options professionnelles donnant accès à des emplois traditionnellement féminins. Le commerce, le secrétariat et les soins esthétiques regroupent 77,1 % de la clientèle féminine au niveau secondaire, alors que le taux de participation des filles dans des champs non traditionnels comme la mécanique et l'électrotechnique s'établit à moins de 1 %. Au collégial, en formation professionnelle, on observe un net clivage des choix, notamment en ce qui a trait aux techniques physiques[2] où s'inscrivent près de la moitié des garçons alors qu'on n'y retrouve que 4,6 % des filles. Alors qu'au premier cycle universitaire, les étudiantes ont accru progressivement leur présence dans des secteurs autrefois choisis en majorité par des hommes (droit,

---

[2] Les cégeps offrent une quarantaine de programmes en techniques physiques conduisant à des spécialités en mécanique, en électricité, en conception et fabrication assistées par ordinateur, en robotique, en télécommunications, etc.

médecine, administration, sciences pures), on connaît une stagnation complète aux deux ordres d'enseignement précédents[3].
Notons également que des progrès doivent être réalisés aux 2e et 3e cycles universitaires où il faut encourager la participation des femmes dans tous les secteurs, particulièrement dans les champs non traditionnels afin qu'elles contribuent à ces disciplines par leur apport à l'enseignement universitaire et à la recherche.

Force est donc de constater qu'en dépit des réussites relatives à leur fréquentation scolaire, et en dépit de certaines actions posées par l'État pour diversifier les choix de carrière, les filles, en particulier celles qui n'ont pas un projet éducatif axé sur des études universitaires, n'ont pas encore pris le virage vers les carrières technologiques et les métiers d'avenir. Or, dans le contexte économique de la prochaine décennie, la perpétuation des choix traditionnels engendre des conséquences importantes. D'abord parce qu'ils exposent les femmes au travail précaire et à un statut inférieur sur le marché du travail. Ensuite parce qu'ils compromettent leur participation aux développements technologiques. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut de toute urgence:

- **intensifier la désexisation des choix scolaires dans l'ensemble du système scolaire tant pour les filles que pour les garçons;**

- **orienter les filles qui choisissent les voies professionnelles au secondaire et collégial vers des formations technologiques et scientifiques et, à cet égard, fixer des objectifs quantitatifs;**

- **développer la recherche sur les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux formations non traditionnelles et poursuivre les efforts de revalorisation de la formation professionnelle dans tous les milieux concernés: parents, milieu scolaire et les étudiantes elles-mêmes.**

---

[3] Au niveau secondaire, le taux de concentration des filles en commerce, secrétariat et soins esthétiques s'établit à 78,9 % en 1981 comparativement à 77,1 % en 1986. Au niveau collégial, le taux de concentration des filles en techniques physiques était de 3,1 % en 1981 pour atteindre 4,6 % en 1986. Source: Conseil du statut de la femme, Les femmes ça compte, Québec, Les Publications du Québec, 1990, pp.24 et 29.

1.2 Réduire l'incidence du décrochage scolaire

S'il est important d'agir sur les orientations professionnelles des filles, encore faut-il s'assurer de leur présence tout au long de la démarche éducative. Or, l'abandon scolaire, qui était déjà préoccupant à la fin des années 70, a repris de l'ampleur ces dernières années. La probabilité d'abandonner sans diplôme au niveau secondaire est passée de 27 % en 1985-1986 à 35 % en 1986-1987, pourcentage qui s'est maintenu jusqu'en 1989.

De façon générale, l'opinion publique tend à faire de l'abandon scolaire un phénomène qui affecte surtout les garçons. Or, les données disponibles démontrent que le décrochage touche les filles de façon importante. Elles constituent malgré tout 40 % des décrocheurs en 1988. Même si leur probabilité de vivre cette situation est moins élevée que celle des garçons (29,7 % contre 41,5 %) il n'en demeure pas moins qu'elles sont très concernées par ce problème. Le retrait du système scolaire sans une formation adéquate leur est encore plus préjudiciable. En effet, la gamme d'emplois accessibles aux personnes peu scolarisées est moins étendue pour les filles que pour les garçons, et ces emplois sont généralement moins rémunérés. Par ailleurs, l'abandon scolaire conduit les filles dans un cheminement qui les contraindra, au bout de quelques années, à venir grossir la clientèle de l'éducation des adultes. Dans les études menées actuellement sur ce phénomène, il faudrait donc:

- **identifier les différences selon le sexe dans les facteurs explicatifs du décrochage et développer des mesures qui soient adaptées aux problèmes spécifiques de la clientèle féminine, tant sur le plan de la prévention que pour soutenir et favoriser le retour aux études.**

1.3 Soutenir le projet éducatif des femmes adultes

Au cours des années 80, le niveau de scolarisation des Québécoises et des Québécois a connu un accroissement remarquable. Pourtant, une partie importante de la population ne possède toujours pas les qualifications de base et la formation requise pour occuper un emploi, même peu qualifié. Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs qui viennent restreindre l'accès au marché du travail. Alors qu'on observe de nombreux abandons au niveau secondaire, on constate par ailleurs que le seuil des compétences jugées minimales pour obtenir un emploi tend à s'élever. Autre problème majeur, 28 % de la population âgée de 18 ans et plus est considéré comme analphabète au Québec. En 1989-1990, près de 14 000 femmes se sont inscrites à des activités d'alphabétisation à temps complet ou à temps partiel dans les commissions scolaires et dans les organismes populaires. Par la réforme de la sécurité du revenu, l'État oblige de plus en plus les personnes aptes au travail au rattrapage scolaire et à la formation. Enfin, les changements technologiques contraindront les personnes qui détiennent un emploi à se recycler de façon périodique.

Les femmes en situation de retour aux études doivent faire face à un certain nombre d'obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation des adultes. Les multiples apprentissages qui sillonnent leur vie ne sont pas toujours reconnus de façon adéquate. La double tâche les pénalise autant que celles qui sont sur le marché du travail. Pour mieux soutenir leur projet éducatif, il faudrait donc:

- **assurer un meilleur dépistage des analphabètes et offrir des cours de base suffisamment longs pour leur permettre d'accéder à une formation de niveau secondaire; établir une meilleure concertation entre les différents intervenants (fédéral, provincial, organismes communautaires);**

- **mettre en place des mécanismes souples et fonctionnels de reconnaissance des acquis expérientiels et de passage d'un niveau d'emploi à un autre;**

- **instaurer un système de congé-éducation pour permettre à une gamme plus vaste de travailleuses et de travailleurs de se recycler dans des formations qualifiantes;**

- **viser une meilleure adaptation du monde scolaire à la clientèle des femmes adultes qui ont charge d'enfants: horaires plus souples, garderies en milieu scolaire, aide financière pour les femmes responsables de famille monoparentale, etc.**

1.4 Viser une meilleure intégration des femmes adultes au marché du travail par une formation professionnelle qualifiante

C'est dans un contexte économique en pleine transformation que s'inscrit la problématique de l'accessibilité des femmes aux programmes de formation professionnelle conduisant aux emplois d'avenir. La mondialisation des marchés et l'entente de libre-échange Canada-États-Unis, entre autres, ont mis en évidence la nécessité pour le Québec de développer une main-d'oeuvre qualifiée dans des domaines de pointe reliés au développement de la science et de la technologie, une main-d'oeuvre dont le niveau de formation générale lui permettra également de s'adapter constamment à ces développements. L'urgence d'agir dans ce domaine fait maintenant l'unanimité au Québec, comme en témoignent notamment la réforme de l'enseignement professionnel de 1987, les nouvelles ressources financières mises à la disposition des écoles de formation professionnelle, et les volontés de rapatriement des pouvoirs en matière de main-d'oeuvre.

Au cours des dernières années, les budgets de formation professionnelle ont été davantage orientés vers les personnes déjà en emploi. Or les femmes profitent moins de ce type de programmes parce qu'elles n'occupent généralement pas les emplois nécessitant une forme de perfectionnement sur le plan technique. De plus, les critères d'accès à la formation professionnelle ont été haussés pour assurer une formation de base plus solide, ce qui tend à désavantager certaines femmes moins scolarisées. Certains programmes ont été développés en vue de répondre aux besoins spécifiques des femmes en formation professionnelle. La "Séquence d'intervention pour les femmes", mise sur pied par le gouvernement du

Québec en 1985, n'a malheureusement attiré que trop peu de femmes par rapport à d'autres programmes.

Comme l'a démontré une étude récente réalisée par le Conseil du statut de la femme[4], la question des choix professionnels demeure le problème fondamental. En effet, comme c'est le cas dans le système d'enseignement régulier, les femmes se dirigent davantage vers des emplois où elles sont déjà largement représentées et qui ne font pas partie des secteurs identifiés comme prometteurs d'avenir. Ainsi, elles sont presque totalement absentes en sciences et dans les techniques physiques. Malgré la diffusion d'outils de sensibilisation visant à orienter les femmes vers des métiers non traditionnels, on ne peut que constater leur propension à reproduire les modèles véhiculés par la société et à éviter les champs professionnels conduisant à des emplois plus rémunérateurs, compromettant ainsi leur accès à l'autonomie financière. Dans le domaine de la formation professionnelle qui comporte d'importants enjeux pour les femmes, il faudrait:

- **favoriser par tous les moyens une réorientation des choix de formation des femmes vers des champs professionnels non traditionnels et qualifiants dans les sciences et les techniques (augmentation de la clientèle de la Séquence d'intervention, démarches d'orientation plus adaptées, soutien pour celles qui retournent aux études, etc.);**

- **pour celles qui sont faiblement scolarisées, faciliter l'obtention des préalables, assouplir certains critères d'accès pour leur permettre de s'engager dans des voies de formation qualifiantes;**

- **s'assurer que les programmes de formation professionnelle destinés à l'entreprise prennent en compte les besoins des travailleuses;**

- **tenir compte des besoins spécifiques des femmes dans toute nouvelle politique globale de formation professionnelle.**

---

[4] Conseil du statut de la femme, Le portrait statistique de la formation des femmes dans le cadre des achats directs et de la formation sur mesure en établissement, 1987-1988 et 1988-1989, Québec, 1990, 62p.

1.5 Améliorer l'insertion des femmes immigrantes

La situation des femmes immigrantes présente des caractéristiques particulières en regard de leur accès à une formation appropriée. Leur intégration à la société québécoise s'effectue plus difficilement que celle des hommes parce que leur formation linguistique est limitée en raison des critères d'accès qui favorisent les personnes qui se destinent directement au marché du travail. En 1988, sur les 6 793 femmes admises au Québec ne parlant pas le français, seulement 42,6 % ont suivi des cours de français[5]. Cette situation a des conséquences importantes sur l'intégration de la famille car les femmes assument la majeure partie de la responsabilité du bien-être physique et émotif de ses membres, de même que de lourds impacts sur leur insertion au marché du travail.

La méconnaissance de la langue française et le manque de formation font qu'une portion significative des femmes immigrantes représentent une main-d'oeuvre à rabais, concentrée dans des ghettos d'emploi. En effet, 30 % d'entre elles se retrouvent dans les industries manufacturières, les deux tiers de celles-ci oeuvrant dans le secteur du vêtement[6].

Jusqu'à ce jour, les actions gouvernementales ont été surtout orientées vers l'apprentissage de la langue. Deux programmes de francisation ont en effet été mis sur pied en 1988 et il est à prévoir que ces programmes seront revus et éventuellement modifiés avec le rapatriement, par le gouvernement du Québec, de la formation linguistique des nouveaux arrivants. Pour faciliter l'intégration culturelle des immigrantes et rehausser leur statut professionnel, il importe de:

---

[5] Données transmises par le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration.

[6] Conseil du statut de la femme, Mémoire présenté à la Commission de la culture relativement à l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Au Québec pour bâtir ensemble, Québec, janvier 1991, p.26.

- **étendre l'admissibilité des programmes de formation linguistique à toutes les femmes immigrantes, sans tenir compte de leur intention déclarée ou non de se destiner au marché du travail, et adapter les programmes aux conditions particulières de cette clientèle, notamment par des mesures de formation linguistique en emploi;**

- **développer leur employabilité en poursuivant les efforts entrepris en matière de reconnaissance de leurs acquis académiques et expérientiels et en insistant sur l'acquisition de nouvelles connaissances.**

1.6 Proposer des images positives reflétant les nouveaux rôles des femmes et des hommes dans la société

L'image des femmes véhiculée dans la société ainsi que les modèles sociaux offerts aux jeunes sont déterminants dans la formation de leur perception à l'égard des rôles masculins et féminins et peuvent influencer les choix personnels qui engagent l'avenir.

Au cours de la dernière décennie, des efforts ont été investis en vue de combattre les stéréotypes sexistes véhiculés par la société et promouvoir une réelle égalité entre les hommes et les femmes. En matière notamment d'élimination de la publicité sexiste, de désexisation des manuels scolaires, de contrôle dans l'étalage d'imprimés pornographiques et d'objets sexuels exploitant le corps de la femme dans les commerces, et plus récemment dans le domaine des vidéo-clips pour sensibiliser les jeunes à la violence et au sexisme qui s'y trouvent, plusieurs actions intéressantes ont contribué à alerter l'opinion publique et à sensibiliser la population en général.

Or, parce qu'elles ont en partie porté des fruits, on a tendance à négliger ce champ d'action. Pourtant les images véhiculées par les médias, par la télévision, par divers médias culturels et de plus en plus par le matériel informatique contribuent puissamment à la construction des mentalités, autant des jeunes que de l'ensemble de la société. Si l'on veut réduire les écarts entre les représentations sociales des femmes et des hommes, si l'on veut travailler sur les résistances du milieu qui sont

encore fortes, il importe de continuer l'investissement dans ce domaine.

Pour l'avenir, les orientations suivantes pourraient être privilégiées:

- **intensifier les actions visant à éliminer tout sexisme dans les médias, la publicité, les vidéo-clips, les manuels scolaires, la langue des textes;**

- **proposer la substitution de nouveaux modèles, d'images positives où les rôles masculins et féminins se vivent de façon égalitaire.**

CHAPITRE 2 : ADAPTER LE MARCHÉ DU TRAVAIL AUX FEMMES ET GARANTIR LEUR SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

La présence des femmes sur le marché du travail s'est accrue considérablement au cours des dernières décennies. Le taux d'activité féminin a plus que doublé en trente ans, atteignant 51 % en 1989. L'on sait que cet accroissement est dû en grande partie à l'entrée massive sur le marché du travail des mères de jeunes enfants. Les femmes constituent maintenant 41,6 % de la main-d'oeuvre québécoise, proportion qui pourrait atteindre plus de 45 % dès 1993. Cette croissance continue de la présence des femmes va de pair avec un déclin du taux d'activité masculin, ce qui tend à rapprocher encore davantage les profils d'activité masculin et féminin.

La similitude s'arrête toutefois à ce plan quantitatif. Sur le plan qualitatif, les femmes se retrouvent toujours cantonnées dans un nombre limité d'occupations malgré quelques progrès, elles gagnent toujours des revenus d'emploi largement inférieurs à ceux des hommes, elles connaissent des taux de chômage et un niveau de sous-emploi supérieurs aux hommes, et surtout, elles sont reléguées plus souvent que les hommes dans la multitude d'emplois précaires que produisent de plus en plus les sociétés occidentales.

Il faut bien voir que ces conditions de travail peu avantageuses sont en fait reliées entre elles et tirent leur existence de causes communes. La ségrégation professionnelle explique ainsi une grande partie des conditions précaires des travailleuses. En 1986, 59 % de la main-d'oeuvre féminine se retrouve au sein de trois types d'emploi seulement: travail de bureau, vente et services. Or, il se trouve que ces secteurs d'emploi sont peu valorisés, moins bien payés, peu protégés par la syndicalisation; ce sont ceux aussi où le temps partiel a crû de façon importante au cours des dernières années. La difficile conciliation des activités professionnelles et familiales est un deuxième facteur de précarisation du statut des travailleuses: les femmes paient encore un lourd tribut sur le plan professionnel parce qu'elles ont à naviguer entre les exigences d'un marché du travail encore orienté en fonction d'une main-d'oeuvre masculine totalement disponible et les impératifs de l'univers domestique

et familial que les mentalités traditionnelles réservent encore aux femmes.

Comment améliorer le statut des femmes en emploi? D'abord, comme nous l'avons vu, par des actions visant la formation des femmes en amont du marché du travail ou la réinsertion dans des emplois qualifiants de celles qui sont déjà dans la population active. Mais également par des actions qui amèneraient le marché du travail, les entreprises, les employeurs, les syndicats, les partenaires socio-économiques à s'adapter à une main-d'oeuvre désormais composée en bonne partie de parents.

2.1 Permettre aux parents qui travaillent de concilier leurs activités professionnelles et familiales

En 1989, au Québec, 73 % des femmes de 20 à 44 ans font partie de la main-d'oeuvre. Celles qui ont des enfants de moins de 6 ans travaillent dans une proportion de 60 %, et celles qui ont des enfants de 6 à 15 ans dans une proportion de 68 %. On ne conteste plus ouvertement la présence des mères sur le marché du travail.

Or, pour beaucoup de femmes, être mère et conserver son attachement au marché du travail semble encore relever de la contradiction. Malgré certains acquis, la liste des irritants est encore longue. Il n'existe aucune politique universelle, cohérente et intégrée de congés parentaux. Les aménagements récents à la Loi sur les normes du travail laissent entier tout le problème de l'indemnisation adéquate de l'absence reliée à la naissance de l'enfant. Est-il raisonnable et juste qu'une femme en congé de maternité, si elle réussit à se qualifier à l'indemnisation, reçoive une prestation dont le barème est inférieur à celui des autres programmes d'assurance sociale québécois? Les entreprises sont pour la plupart réticentes à assumer leur part de responsabilité par des formules de réduction et d'aménagement du temps de travail, par l'indemnisation des absences pour causes familiales, par des services de garde en milieu de travail. Beaucoup d'écoles semblent encore fonctionner comme si la majorité des mères étaient au foyer. Des besoins importants restent à

combler en matière de services de garde peu coûteux sur le territoire, pour les enfants d'âge préscolaire mais aussi pour prendre le relais de l'école, l'été, avant et après les classes, pendant les congés scolaires.

L'absence de politiques pouvant fournir aux femmes le temps, l'argent et les services de soutien nécessaires à la prise en charge des enfants contribue de façon importante à la "fragilisation" de leur statut sur le marché de l'emploi. Comme l'ont démontré des études longitudinales, une proportion très élevée de mères continuent de s'absenter du marché du travail pour des périodes de temps relativement longues[7]. Une grande partie d'entre elles ne peuvent revenir à du temps plein par la suite: 28 % des mères avec un enfant occupent un emploi à temps partiel, 35 % de celles avec deux enfants, près de 50 % de celles ayant plus de 2 enfants[8]. La rigidité des horaires de travail est un facteur important de l'orientation des femmes vers le temps partiel ou du retrait pur et simple du marché du travail. Plus l'arrêt de travail est long, moins les chances sont bonnes de retrouver du temps plein. Enfin, des études démontrent qu'un facteur déterminant des écarts salariaux entre les sexes est le nombre d'années d'expérience à temps plein passées sur le marché du travail[9].

La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles reste donc un objectif important à atteindre, non seulement pour aménager harmonieusement ces deux besoins mais encore plus fondamentalement pour

---

[7] Voir entre autres Statistique Canada, Enquête sur la famille: conclusions préliminaires, 99-955, 1985; Céline Le Bourdais et Hélène Desrosiers, Trajectoires démographiques et professionnelles: Une analyse longitudinale des processus et des déterminants, rapport soumis au ministère de la Santé et du Bien-être social, novembre 1988.

[8] Hélène Desrosiers et Céline Le Bourdais, "La montée du travail à temps partiel féminin: une aide aux mères ou à l'emploi?" dans Femmes et questions démographiques, Les Publications du Québec, Québec, 1991, p.35.

[9] Étude de G.J. Duncan, Years of Poverty, Years of Plenty, Ann Arbor, University of Michigan, 1984, citée dans Céline Le Bourdais et Hélène Desrosiers, op. cit.

éviter la précarité de l'emploi féminin. Dans ce domaine, le gouvernement devrait s'inspirer des orientations suivantes:

- **adopter une politique globale et cohérente de congés parentaux dont le Québec deviendrait le principal maître d'oeuvre par la création d'un régime de prestations parentales assurant une indemnisation à 90 % de la rémunération nette, non seulement au cours du congé de maternité mais également pendant une certaine période du congé parental; pour concrétiser la responsabilité parentale du père et amener tous les milieux de travail à s'adapter au statut parental de leur main-d'oeuvre, attribuer à chacun des parents à l'emploi des prestations de congé parental et les rendre non transférables entre conjoints;[10]**

- **développer des formules adaptées au besoin de temps et de flexibilité en emploi des parents mais aussi de toute la main-d'oeuvre (vacances annuelles, formules de réduction et d'aménagement du temps de travail);**

- **inciter les employeurs à une meilleure compensation des jours d'absence pour responsabilités familiales notamment par la mise sur pied de banques de congés sociaux;**

- **amener les entreprises, les municipalités, le milieu scolaire et d'autres intervenants sociaux concernés à offrir de meilleurs supports à la famille: services de garde, camps d'été, transport en commun, heures d'ouverture des services essentiels, formules en cas de maladie de l'enfant, divers services de soutien au travail;**

- **mettre sur pied des programmes de sensibilisation: pour les pères sur le partage des responsabilités parentales (par exemple lors des cours prénatals); pour les divers intervenants sociaux mentionnés précédemment sur les besoins des parents en emploi, autant des mères que des pères.**

2.2 Améliorer la situation économique des travailleuses à statut précaire

Le Québec, comme d'autres sociétés occidentales, n'échappe pas à un mouvement de polarisation du marché du travail, caractéristique qui

---

[10] Le Conseil du statut de la femme a déjà déposé un avis au gouvernement sur cette question: Pour une politique québécoise de congés parentaux, Québec, février 1990. On y trouvera un ensemble de propositions concernant la mise sur pied d'un tel régime, sa structure, son administration et son financement.

continuera d'être marquante au cours des années 90. Peu remarqué il y a 10 ans, ce phénomène commence à faire l'objet de préoccupations[11]. D'une part un marché du travail constitué d'emplois réguliers, assez bien rémunérés, protégés et syndiqués, occupés en majorité par des hommes, dans le secteur manufacturier en particulier, mais aussi par des hommes et des femmes dans les administrations publiques. D'autre part un marché secondaire, surtout dans les services et le commerce, composé d'emplois précaires (temps partiel, emplois occasionnels, à contrat, sur appel) dans lesquels se retrouvent majoritairement des femmes. Les statistiques confirment la montée fulgurante de ces formes d'emploi de seconde zone: elles représentent la moitié des emplois créés entre 1980 et 1988 et, à l'heure actuelle, constituent 30 % de l'emploi total au Canada[12].

Outre le temps partiel, forme la plus commune des emplois non standards, les femmes occupent également d'autres formes de travail précaire. Quelque 30 000 travailleuses effectuent, par exemple, des travaux à domicile traditionnellement associés à la confection de vêtements et autres petits articles. A Montréal, ce phénomène touche particulièrement une main-d'oeuvre féminine immigrante. Le travail de bureau à domicile pourrait s'étendre au cours des années qui viennent en raison de l'usage croissant de l'ordinateur. La rémunération au rendement se rencontre aussi sous la forme de contrats de services de toutes sortes.

Les législations du travail et les programmes sociaux destinés à protéger les travailleuses et travailleurs devraient être revus et adaptés à cette main-d'oeuvre qui présente des caractéristiques différentes. Autrement, la sécurité économique d'une tranche importante et croissante de la population active sera affectée. Dans le contexte d'une société vieillissante, cette main-d'oeuvre de seconde zone produira un certain nombre de personnes âgées qui n'auront pu adéquatement préparer leur

---

[11] Conseil économique du Canada, L'emploi au futur, tertiarisation et polarisation, Ottawa, 1990; André Gorz, "Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets", dans Le Monde diplomatique, juin 1990.

[12] Conseil économique du Canada, p.7.

retraite. A long terme, les transformations du travail risquent d'avoir des répercussions néfastes sur la société toute entière dont la cohésion pourrait être sapée en raison d'une distribution de plus en plus inégale du travail et des richesses. Face à ces mutations qui affectent au plus haut point les femmes, le gouvernement pourrait s'inspirer des orientations suivantes:

- **étudier le développement des formes d'emploi précaires et leur impact sur la sécurité économique des travailleurs et travailleuses et sur la société québécoise en général;**

- **réviser les législations du travail,(notamment le Code du travail et la loi sur les décrets des conventions collectives), et les programmes de prestations publics rattachés aux personnes à l'emploi pour qu'ils protègent adéquatement les formes d'emploi non standards de manière à ce que les conditions de travail et les conditions économiques des personnes occupant ce type d'emplois s'améliorent;**

- **sensibiliser les entreprises aux bénéfices à long terme d'un engagement à l'égard de leurs ressources humaines et de leur qualification pour accroître leur productivité, leur fidélité et leur satisfaction, plutôt que de miser sur une rentabilité à court terme par le jeu de l'embauche et du renvoi.**

Le temps partiel

Le travail à temps partiel est un phénomène surtout féminin: le taux de présence des femmes s'y maintient à un niveau élevé, autour de 70 %. En janvier 1990, près d'une travailleuse sur quatre (23,4 %) est engagée dans ce régime de travail. Des études ont mis en évidence deux sous-groupes dans cette population: l'un formé de jeunes et de personnes âgées auxquels s'ajoutent un certain nombre de femmes avec de jeunes enfants, qui voient dans ce régime une façon de concilier la vie active avec d'autres activités; dans l'autre se retrouvent des personnes dont l'âge les rend susceptibles de travailler à plein temps mais qui ont été contraintes à

ce travail précaire faute de temps plein disponible. Une proportion grandissante de femmes se retrouve dans ce deuxième groupe[13].

Malgré les modifications apportées récemment à la Loi sur les normes du travail, la protection des personnes travaillant à temps partiel est incomplète. L'interdiction de discriminer à l'égard du salaire les personnes travaillant un nombre d'heures moindres que les salariés à temps plein n'est pas générale car elle ne s'applique pas aux personnes qui gagnent plus que le double du salaire minimum. De plus, cette protection est encore théorique puisqu'elle ne sera en vigueur que le 1er janvier 1992 et que le gouvernement se réserve le droit d'y soustraire jusque là d'autres catégories de salariés. A l'exception des vacances, aucune amélioration n'a été apportée concernant les avantages sociaux des travailleurs et travailleuses à statut précaire et, pour l'ensemble de la main-d'oeuvre, on n'a pas cru bon de fixer une journée normale et une durée maximale de travail. En ce qui a trait à la protection des employés et employées à temps partiel, les actions futures devraient porter sur la consolidation de leur protection dans la Loi sur les normes du travail:

- **appliquer le principe de non discrimination salariale établi dans la loi au plus grand nombre possible de travailleurs et travailleuses à statut précaire;**

- **compléter les dispositions sur leur participation aux avantages sociaux et lorsque cette participation s'avère impossible ou peu profitable, que l'employeur soit tenu de verser une compensation monétaire équivalente;**

- **fixer une durée normale de travail de 40 heures par semaine et de 8 heures par jour; fixer une durée maximale hebdomadaire et quotidienne au-delà de laquelle la ou le salarié peut refuser de faire des heures supplémentaires.**

---

[13] Simon Langlois et al, La société québécoise en tendances, 1960-1990, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990, p. 177.

2.3 Agir à la source pour favoriser la santé et la sécurité au travail

A l'exception des risques reliés à la grossesse, les connaissances sont peu développées sur les problèmes de santé et les risques d'accident que les femmes rencontrent dans leur milieu professionnel. Les priorités d'intervention de la Commission de la santé de la sécurité du travail en matière de prévention, ont été dirigées, jusqu'à maintenant, vers des secteurs à hauts risques physiques où les femmes sont pratiquement absentes. Pourtant, dans plusieurs des secteurs où elles travaillent (textiles, agriculture, soins infirmiers, etc.) les tâches accomplies par les femmes peuvent les exposer à certains risques ou à un stress dommageable pour leur santé.

Par ailleurs, le retrait préventif a été vu jusqu'à maintenant surtout comme une protection individuelle en faveur de la travailleuse enceinte: elle est la plupart du temps retirée du travail lorsque les conditions comportent des dangers pour sa santé ou celle de son enfant à naître. Persister dans cette attitude contrevient à l'esprit de la loi qui vise l'élimination à la source des risques. Dans ce domaine, le gouvernement devrait:

- **encourager la recherche en santé et sécurité au travail dans des domaines ou des sujets touchant particulièrement les femmes et s'assurer que les interventions en matière de santé et de sécurité au travail s'adressent également aux domaines où les femmes sont présentes;**

- **consentir des efforts pour favoriser encore davantage la réaffectation plutôt que le retrait, et surtout pour encourager les employeurs à modifier les postes de travail de manière à apporter des changements durables dans le milieu de travail.**

2.4 Réévaluer les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre l'égalité en emploi

Dès 1986, le Québec a mis en oeuvre, à la suite de leur légalisation dans la Charte des droits et libertés, des programmes d'accès à l'égalité (PAÉ)

sur une base expérimentale. Subventionnés et soutenus professionnellement par le Secrétariat à la condition féminine ou les ministères concernés, des institutions des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux, des organismes municipaux et des entreprises privées ont participé à des projets-pilotes de 1986 à 1990. En novembre 1988 et en avril 1989 est entrée en vigueur l'obligation contractuelle. Par ailleurs, depuis 1976, l'article 19 de la Charte québécoise a établi le principe du salaire égal pour un travail équivalent.

Tous ces mécanismes et ces dispositions législatives ont pour but, d'une façon ou d'une autre, de permettre aux femmes de progresser vers l'égalité en emploi. Or, les résultats observés jusqu'ici peuvent laisser place à un certain désabusement. Même s'il est trop tôt pour déterminer la réelle portée des PAÉ, plusieurs estiment déjà que, tels que conçus, ils représentent une grande dépense d'énergie et de ressources pour des résultats concrets qui s'annoncent mitigés. La méthodologie utilisée recueille les critiques générales à cause de son caractère fastidieux, sa longueur, son manque de flexibilité et sa propension à reproduire les composantes sexistes existant déjà dans l'emploi. Quant à l'obligation contractuelle, elle ne touche en fin de compte que très peu d'entreprises (68 en 2 ans d'application) et ne s'applique pas dans d'importants secteurs d'emploi où se retrouvent de nombreuses femmes. Le mécanisme de plainte pour avoir accès à un règlement sur la base de l'article 19 de la Charte québécoise a été jugé lourd, coûteux, à toutes fins utiles inacessible aux non-syndiquées, et peu efficace.

Devant l'inadéquation de ces instruments, un mouvement parmi les groupes d'intérêt se dessine au Québec en faveur d'une loi proactive sur l'équité salariale du type de celle existant en Ontario. Le débat est sur le point de s'amorcer avec une consultation que tiendra la Commission des droits de la personne sur le sujet ce printemps. Les discussions risquent de continuer longtemps sur les méthodes et les moyens, quelquefois au détriment de l'objectif à atteindre.

Dans un tel contexte d'incertitude, il est difficile de poser les jalons précis devant guider l'action future du gouvernement. L'évaluation gouvernementale des PAÉ et de l'obligation contractuelle n'a pas encore été rendue publique, d'une part, et d'autre part, la loi proactive ontarienne est encore trop jeune pour qu'on puisse conclure avec certitude de son efficacité, en particulier en ce qui a trait aux petites et aux moyennes entreprises qui n'ont pas encore déposé leur plan.

Une telle conjoncture paraît peu propice à une action précipitée. Il est tout aussi impossible de ne pas agir. Les revenus des femmes ayant travaillé à temps plein toute l'année s'établissaient encore en 1988 à 65,9 % de ceux des hommes. Le rétrécissement de cet écart ne se fait qu'insensiblement au cours des années: il ne s'est réduit que de 7 points depuis 1971. A ce rythme, il faudra attendre la fin du 21e siècle avant d'atteindre la parité. De plus, le statut général des travailleuses ne s'améliore pas et se détériore même avec la concentration de leurs emplois dans un marché de seconde zone. Cette inégalité de revenus et de statut compromet de façon significative la sécurité économique d'une bonne partie des femmes âgées de demain et risque d'imposer à l'État et aux jeunes générations un fardeau important. C'est pourquoi nous proposons au gouvernement de:

- **mettre tout en oeuvre pour réduire l'écart salarial d'au moins la moitié d'ici dix ans et pour améliorer de façon générale le statut des femmes en emploi; quelle que soit la démarche gouvernementale choisie, celle-ci devra permettre de:**

  - **resituer la réflexion à partir des femmes elles-mêmes, de leur situation précise sur le marché du travail, des secteurs d'emploi qu'elles occupent au Québec,**

  - **évaluer les outils existants (PAÉ, obligation contractuelle, article 19), les lois proactives, et proposer des solutions législatives adaptées au contexte québécois,**

  - **examiner une série d'autres mesures propres à contribuer à une réduction de l'écart salarial et à une amélioration du statut des femmes en emploi sur un horizon de 10 ans, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, des législations du travail, des stratégies syndicales, des mesures de conciliation travail-famille, etc.**

. **entendre les individus et groupes intéressés à faire connaître leur opinion.**

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que de nombreuses travailleuses gagnent des revenus équivalents au taux du salaire minimum. Les données du recensement de 1986 nous indiquent que les secteurs d'activité où le revenu moyen est le plus faible sont le commerce de détail, les services personnels, les services fournis aux entreprises et les services culturels, de loisirs et autres. Le revenu moyen des femmes oeuvrant dans ces secteurs n'est que légèrement au-dessus du salaire minimum et , dans tous ces secteurs, le taux de féminité est supérieur à la moyenne (42%) variant de 43% à 70%[14].

Des ajustements périodiques du taux du salaire minimum sont importants pour ceux et celles qui comptent sur cet instrument pour s'assurer d'une certaine progression de leur revenu. Une hausse régulière, prévisible et modérée du salaire minimum produit moins d'effets négatifs sur l'emploi que des hausses plus rares mais plus importantes. Nous croyons donc qu'il faudrait:

- **instaurer un processus de révision annuelle du salaire minimum.**

---

[14] Statistique Canada, Recensement du Canada 1986, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme.

CHAPITRE 3 : FAVORISER LA PRISE EN CHARGE PAR LES FEMMES DE LEUR SANTÉ ET ASSURER LEUR INTÉGRITÉ

Le constat que l'on peut poser sur l'état de santé des femmes aujourd'hui diffère malheureusement peu de celui d'il y a dix ans. L'enquête Santé Québec a confirmé ce que d'autres études disaient déjà: les femmes constituent, par rapport aux hommes, un groupe défavorisé qui, malgré une plus grande longévité, se caractérise par un plus lourd fardeau de maladies et d'incapacités.

Ces inégalités ne sont pas les seules raisons qui militent en faveur de la reconnaissance de la spécificité de cette clientèle par le système de santé et de services sociaux. Les femmes vivent des particularités liées à leur vie reproductive, à leur fonction sociale, en tant que gardiennes de la promotion de la santé dans les familles, et à leur situation socio-économique.

Sur ce dernier point, l'enquête Santé Québec a clairement mis en évidence l'impact de la situation sociale et économique sur la santé. Les femmes pauvres, celles qui vieillissent seules, celles qui sont en situation de monoparentalité sont de façon constante plus lourdement affectées dans tous les aspects de leur santé. Par ailleurs certains passages de la vie, l'adolescence et le vieil âge, plus particulièrement le 4e âge, sont des moments de grande vulnérabilité pour les femmes sur le plan de la santé.

Globalement, il importe donc, particulièrement en regard de la déconcentration et de la décentralisation des décisions relatives aux services de santé et aux services sociaux, que le gouvernement s'inspire des principes suivants:

- **adopter une orientation spécifique en matière de santé et de bien-être global pour les femmes dans toutes les mesures gouvernementales les concernant (lois, politiques, structures et autres mesures à venir);**

- **s'assurer que chaque région rende accessible un ensemble de services de base concernant particulièrement la santé reproductive des femmes**

(périnatalité, prévention des MTS, planning familial, interruption de grossesse) et la violence conjugale et sexuelle.

La concrétisation de ces orientations doit s'appuyer sur des conditions qui sont essentielles au redressement de l'état de santé global des femmes: l'humanisation des soins, l'autonomie à l'égard des professionnels de la santé, la réduction de la médicalisation excessive, la continuité et la globalité des soins et l'encouragement aux comportements et aux habitudes de vie favorisant la prévention et la prise en charge par les femmes de leur santé.

3.1 Amener les femmes à assurer le contrôle de leur fécondité

La contraception

En matière de contraception, la tendance qui s'affirme au Québec est celle d'un recours de plus en plus intense aux techniques dures, tendance visible à la fois dans les taux d'utilisation des anovulants et les taux de stérilisation. La stérilisation volontaire se pratique de plus en plus à un âge précoce: dans le groupe des 25-29 ans, 15 % des femmes sont ligaturées, dans celui des 30-34 ans, 38 %, et dès l'âge de 35-39 ans, une majorité de femmes ont subi une ligature des trompes (46 %) ou une hystérectomie (7 %), ou ont un conjoint vasectomisé (13 %). Les deux tiers des femmes de cet âge sont donc stérilisées ou ont un conjoint stérilisé[15]. Compte tenu du caractère relativement décisif de ces interventions et du faible taux de réussite des réanastomoses, ce phénomène comporte de graves conséquences, d'autant plus que le jeune âge ainsi que la possibilité de changement de partenaire peuvent amener les hommes et les femmes à regretter leur décision.

Le recours à la correction hormonale et à la stérilisation a un effet d'occultation et de négation de la différence sexuelle et inscrit le

---

[15] Madeleine Rochon, "La vie reproductive des femmes aujourd'hui. Le cas du Québec", dans les Cahiers québécois de démographie, Québec, 1989, p. 28.

contrôle de la fécondité dans un processus qui rend les femmes dépendantes du corps médical. Pour les prochaines années, il faudrait donc:

- **encourager la recherche et le développement de méthodes contraceptives plus efficaces, moins dommageables, accessibles plus facilement aux femmes et aux hommes;**

- **développer des services d'éducation sexuelle, de consultation, de formation et d'information afin d'inciter les femmes et les hommes à adopter des comportements responsables dans les domaines de la sexualité et de la planification des naissances.**

L'avortement

Parallèlement, en matière de législation sur l'avortement, le jugement Morgentaler et la défaite du projet de loi fédéral sur l'avortement sont venus dissiper les ambiguïtés: dans ce contexte, l'avortement est un acte médical comme tout autre. Le Québec doit donc s'assurer de garantir aux femmes l'accessibilité aux soins et aux services reliés aux interruptions de grossesse. Or, dans une recherche effectuée en 1989[16], le Conseil constatait que, entre 1985 et 1989, les services du réseau public avaient diminué de 17 % et que, en dehors de la région de Montréal où on remarquait une concentration de services, seulement trois régions au Québec offraient des services complets d'avortement jusqu'à 20 semaines. Cette diminution des ressources, en plus d'accroître les inégalités d'accès, obligent les femmes à recourir aux services de cliniques privées où des déboursés sont exigés. En effet, on constate que le nombre d'avortements impliquant des frais a augmenté de 15 % entre 1988 et 1989.

Il importe également d'assurer cet accès dans les délais les plus courts et dans des conditions respectueuses du choix des femmes et de leur intégrité physique. Le gouvernement devrait donc s'engager à:

---

[16] Conseil du statut de la femme, "La question de l'avortement au Québec", La Gazette des femmes, vol. 11, numéro 5.

- **consolider et améliorer les services d'avortement dans toutes les régions administratives du Québec et veiller à ce que l'accessibilité des services ne soit pas compromise dans le contexte de la restructuration des services de santé et des services sociaux;**

- **prendre les mesures pour que l'avortement ait lieu dans les délais les plus brefs: consultation et information immédiates, accessibilité et proximité des services, abolition des procédures d'acceptation là ou elles existent encore;**

- **obliger les établissements et les professionnels offrant des services d'avortement à informer les femmes sur les méthodes et les pratiques d'avortement et à accorder un suivi à celles qui ont subi un avortement.**

3.2 Encadrer le développement des nouvelles technologies de la reproduction et en contrôler l'accès

Face à l'essor fulgurant des nouvelles techonologies de la reproduction (NTR), un des défis actuel des sociétés occidentales est d'en considérer les enjeux sociaux, éthiques et juridiques et de mieux contrôler et baliser ces pratiques nouvelles ainsi que les recherches liées à la procréatique et à la gestion qualitative des naissances. Le Conseil du statut de la femme a maintes fois fait connaître au gouvernement son point de vue sur la question[17] et a soumis un plan d'action intégré couvrant plusieurs aspects en matière de prévention de la stérilité, d'insémination artificielle, de fécondation in vitro, et concernant les grossesses sous contrat, le diagnostic prénatal, l'orientation de la recherche et l'encadrement des pratiques.

Par la publication d'orientations et d'un plan d'action sur les NTR et par le dépôt récent d'un projet de réforme du Code civil, le gouvernement a amorcé une réponse aux diverses problématiques soulevées. Il importe que ces actions ne soient pas morcelées ou incohérentes et qu'elles soient

---

[17] Voir en particulier, Conseil du statut de la femme, Les nouvelles technologies de la reproduction, avis-synthèse, Québec, mai 1989.

adoptées dans la perspective des enjeux sociaux, médicaux et éthiques qu'elles représentent pour les femmes. C'est pourquoi nous réitérons deux souhaits qui nous semblent de nature à assurer le traitement global et intégré des mesures relatives à l'encadrement des nouvelles technologies de la reproduction:

- **créer un organisme consultatif à forte teneur éthique qui aurait pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions importantes reliées à la procréatique et à la gestion qualitative des naissances, d'évaluer l'état des pratiques et de la recherche sur les NTR et d'informer le plus large public possible;**

- **examiner l'opportunité d'adopter une loi-cadre sur les NTR en s'inspirant des expériences et des législations étrangères.**

3.3 Améliorer la santé périnatale

La pratique dans le domaine de la périnatalité accuse encore des faiblesses et, à l'exception de l'adoption de la loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes, le gouvernement n'a posé encore que peu de gestes concrets. Le dépôt d'une politique globale en périnatalité se fait attendre depuis des années.

Signalons deux zones plus critiques dans le domaine de la périnatalité auxquelles il nous semble important de s'attaquer dans l'avenir. D'abord la médicalisation poussée de la maternité. Malgré des acquis (chambres des naissances, cohabitation mère/enfant, allaitement, cours prénatals), de nombreuses femmes vivent toujours leurs maternités comme des maladies. Encore aujourd'hui, on administre en moyenne près de deux échographies par grossesse, une naissance sur cinq se fait par césarienne, les deux tiers des accouchées par voie naturelle ont une épisiotomie. Or, l'Organisation mondiale de la santé situe le taux normal de césariennes à 10 % et le taux normal d'épisiotomies à 20 %[18]. Même si on peut se réjouir de l'amorce d'un

---

[18] Hélène Valentini, "Portrait de l'interventionnisme obstétrical au Québec, 1981-1982 et 1986-1987", dans De l'expérience de la maternité à l'enceinte des technologies de procréation, Actes de la section d'études féministes du congrès de l'ACFAS 1989, Université du Québec à Montréal,

mouvement vers la reconnaissance des sages-femmes qui contribuera à humaniser davantage les naissances, force est de constater que des progrès réels nécessiteront l'engagement de l'ensemble des intervenants.

Par ailleurs, les études récentes du ministère de la Santé et des Services sociaux ont mis en lumière les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles les femmes vivent leur maternité dans certains milieux défavorisés. Le taux de naissances de bébés de faible poids de ces milieux se compare à celui de certains pays en voie de développement. A l'heure actuelle, 20 % des femmes enceintes, soit 18 000, ont des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté. Un bébé sur cinq naît dans la pauvreté, un sur dix dans la misère[19]. Ici encore transparaît une des constantes confirmées par l'enquête Santé Québec: les problèmes de santé se révèlent beaucoup plus aigus dans les milieux marqués par la pauvreté. Nous croyons donc que le gouvernement devrait faire porter ses actions dans les domaines suivants:

- **élaborer des mesures de formation des professionnels et professionnelles de la santé afin de diminuer le nombre d'interventions obstétricales et techniques lors des accouchements et, plus particulièrement, ramener d'ici 10 ans les taux de césariennes et d'épisiotomies à ceux fixés par l'Organisation mondiale de la santé;**

- **poursuivre et accentuer les programmes de prévention et l'aide aux femmes enceintes vivant en milieu défavorisé afin de réduire les taux de morbidité prénatale et infantile ainsi que les naissances de bébés de faible poids.**

3.4 Préserver la santé mentale des femmes

Les femmes du Québec vivent plus de problèmes liés à leur santé psychologique que les hommes, particulièrement la dépression sévère et la

---

Montréal, 1990.

[19] Sylvie Montreuil et Pierre Blanchard, Document de travail, soutien à la rédaction de la Politique de santé et de bien-être, ministère de la Santé et des Services sociaux, janvier 1991, p.4.

détresse psychologique. Elles consomment deux fois plus de médicaments que les hommes et se voient prescrire trois fois plus de tranquilisants qu'eux. Chez certaines catégories de la population féminine, ces problèmes sont vécus de façon encore plus dramatique: c'est le cas des femmes des milieux défavorisés, particulièrement de celles qui sont responsables de famille monoparentale, des femmes âgées et des adolescentes[20] chez qui on remarque un haut taux de tentatives de suicide.

Par ailleurs, les femmes entretiennent une deuxième relation avec les problèmes de santé mentale: ce sont elles qui sont appelées à assurer les soins et la garde d'enfants et d'adultes qui présentent des problèmes de santé mentale, légers ou graves. Dans un contexte de désinstitutionnalisation, il importe également de veiller à ce que les femmes n'assument pas seules, quelque fois au détriment de leur propre autonomie, la prise en charge d'un des leurs souffrant de troubles mentaux. Compte tenu de ces deux dimensions, les actions dans ce domaine devraient dans l'avenir porter sur les orientations suivantes:

- **cibler en priorité les catégories de femmes souffrant de façon plus aigue de détresse psychologique: les femmes âgées, les femmes responsables de famille monoparentale et les adolescentes, en développant des services pouvant répondre à leurs besoins spécifiques (programmes de dépistage d'adolescentes suicidaires dans les écoles, programmes permettant de sortir les femmes âgées de leur isolement social et affectif, etc.);**

- **favoriser la recherche et l'expérimentation de projets pouvant servir d'alternatives à la surmédicalisation de la santé mentale;**

- **favoriser l'implantation et l'allocation de ressources permettant d'accorder le soutien nécessaire aux femmes qui assument la charge des malades mentaux dans les familles et aux groupes communautaires.**

3.5 Investir dans des actions visant à éliminer la violence faite aux femmes

---

[20] Louise Guyon, Quand les femmes parlent de leur santé, Les Publications du Québec, Québec, 1990, p.41.

La dépendance historique des femmes fait en sorte qu'encore aujourd'hui, celles-ci sont particulièrement vulnérables en regard de la violence conjugale et des agressions sexuelles. Malgré la dénonciation par différents milieux de la violence faite aux femmes, malgré les services mis sur pied par les ressources communautaires pour répondre à leurs besoins, malgré les actions gouvernementales telles les politiques, les programmes, la sensibilisation publique, on constate que les problèmes sont toujours actuels. Les services de police rapportent, en 1989, 9376 infractions relatives à la violence conjugale, un chiffre en hausse chaque année. De plus, on estime que les agressions à caractère sexuel font annuellement 14 600 victimes de sexe féminin dans la population âgée de 16 ans et plus et que, près de 1000 de ces victimes auraient de 16 à 24 ans[21]. Il est indéniable que cette problématique pose encore des exigences en matière de soins de santé et de bien-être.

Agir dans le domaine de la violence demande à la fois de prévenir, de judiciariser, d'intervenir et de responsabiliser: l'opération doit être intégrée et globale. Par ailleurs, on assiste depuis quelques années à un glissement de langage par rapport au terme "violence conjugale" que l'on qualifie de plus en plus de "violence familiale", concept qui englobe également les abus à l'égard des enfants et des personnes âgées. Sans nier l'importance de ces autres problèmes, l'approche familiale esquive les causes de la violence exercée à l'égard des femmes et biaise les interventions. En transférant ainsi la responsabilité des actes violents à tous les membres de la famille, on risque de culpabiliser la femme victime et de maintenir la cellule familiale au détriment du droit des femmes à la dignité et à l'intégrité.
Pour l'avenir, le Conseil croit donc qu'il faut:

---

[21] Estimation établie pour le Québec par May Clarkson, Les agressions sexuelles au Québec: un problème sous-estimé?, dans le bulletin de l'Association québécoise Plaidoyer Victimes, vol. 2, no. 4, automne 1986, pp. 12 à 16.

- reconnaître la spécificité de la violence faite aux femmes plutôt que de la diluer dans une approche familiale et promouvoir la recherche sur les facteurs à l'origine de la violence conjugale;

- mettre l'accent sur la prévention et l'apprentissage à la base d'attitudes et de valeurs égalitaires en développant des programmes de sensibilisation en milieu scolaire et auprès des intervenants sociaux, et en utilisant les moyens de communication de masse pour atteindre l'ensemble de la population;

- en ce qui a trait à l'intervention, maintenir la judiciarisation afin que ne soit pas niée ni minimisée la responsabilité des actes posés qui engendrent des coûts pour la société; parallèlement, maintenir et consolider le réseau de ressources pour les femmes et favoriser une approche globale de la problématique;

- sensibiliser et former la magistrature et les intervenants judiciaires (avocats, policiers) afin d'éviter que le traitement des causes de violence faite aux femmes soit discriminatoire; sensibiliser également les médecins qui sont des intervenants importants dans le dépistage des victimes de violence.

CHAPITRE 4 : FAVORISER LE PASSAGE DES FEMMES À TRAVERS LES CYCLES DE VIE

Les changements démographiques que l'on connaît au Québec comme dans tout l'Occident, modifient les cycles de vie des femmes. L'allongement de la période d'études, la baisse de la fécondité, la nécessité de participer au marché du travail, la libéralisation du divorce, l'accroissement de la longévité font que les femmes sont susceptibles de connaître aujourd'hui et dans l'avenir une diversification croissante de leurs situations matrimoniales et parentales, une pluralité de situations auxquelles sont associées des conditions de vie fort variées.

Les jeunes, par exemple, retardent de plus en plus leur départ de la famille d'origine à cause de leur difficulté à s'insérer de façon permanente dans la vie professionnelle. Une partie de la jeunesse connaît une vulnérabilité sur le plan économique mais aussi physique. La remise en question des modèles matrimoniaux traditionnels fait émerger de la marginalité des modes de vie comme l'union libre. Elle rend aussi de plus en plus probables la rupture de l'union et la monoparentalité des femmes. Les femmes et les hommes qui ont charge d'enfants attendent de l'État qu'il les soutienne dans leur projet parental et qu'il reconnaisse leur contribution à la société. A l'autre bout de la vie, d'autres mutations sont en germe. Le vieillissement de la population est une tendance irréversible qui engendrera des répercussions sociales majeures auxquelles les individus et les collectivités doivent dès maintenant se préparer.

4.1 Prévenir la vulnérabilité chez les jeunes

Même si la plupart des jeunes passent relativement bien à travers leur adolescence, nombre de jeunes femmes éprouvent des difficultés qui peuvent hypothéquer leur potentiel de santé et leur avenir économique. Sur le plan de la santé d'abord, les jeunes Québécoises fument davantage que les adolescents; les 2/3 des fumeuses de 15 à 24 ans consomment également des anovulants, ce qui constitue un risque accru de complications cardio-vasculaires; elles présentent un plus haut taux de détresse psychologique,

particulièrement en milieu défavorisé ou en présence de problèmes reliés à l'alcool ou à la drogue; près d'une sur quatre peut être considérée vulnérable à l'anorexie. Ce sont elles qui sont les plus touchées par la progression de certaines maladies transmises sexuellement, dont la chlamydia, les conséquences de ces maladies pouvant aller jusqu'à l'infertilité.

Les grossesses précoces constituent un autre problème de taille dont l'incidence augmente[22] et qui est susceptible d'être préjudiciable à la vie économique future. Donner naissance à un enfant avant d'entrer sur le marché du travail contribue à réduire de plus de moitié les chances ultérieures d'y accéder. Les femmes devenues mères avant l'âge de 20 ans auraient non seulement une propension plus grande à être faiblement scolarisées, mais aussi à devenir responsables de famille monoparentale ou à se retrouver démunies sur le plan économique à l'âge de la retraite[23].

Ces données ne font qu'esquisser certaines des problématiques vécues par les jeunes femmes qui, par ailleurs, vivent, comme les jeunes hommes, une situation économique détériorée. Les jeunes travailleurs et travailleuses de 1986 sont relativement moins bien rémunérés que ne l'étaient les moins de 30 ans de 1981. Ils occupent davantage les emplois précaires et à temps partiel, travaillent de plus en plus en poursuivant leurs études et sont plus pauvres qu'il y a dix ans[24].

Devant la précarité grandissante de la situation d'une partie de la jeune population féminine, l'État devrait privilégier les orientations suivantes:

---

[22] Pour les adolescentes qui ont eu vingt ans en 1985, une sur huit aura connu une grossesse au cours de son adolescence. Les taux québécois sont supérieurs à ceux observés dans d'autres sociétés industrialisées. Ministère de la santé et des services sociaux, Adolescence et fertilité: une responsabilité personnelle et sociale, Québec, 1989, p.128.

[23] Céline Le Bourdais et Hélène Desrosiers, op. cit., p. 17-18.

[24] Simon Langlois et al., op. cit., p. 67.

- **poursuivre et consolider les programmes ou actions gouvernementales déjà entrepris à l'intention des jeunes, notamment en matière de mts, sida, toxicomanie, tabagisme, planning des naissances et alcoolisme mais en identifiant toujours clairement les problèmes spécifiques vécus par les adolescentes, en adaptant les solutions à leurs difficultés particulières et en favorisant une approche globale de la sexualité;**

- **adopter un objectif de réduction des grossesses précoces par un ensemble de mesures préventives: meilleure éducation sexuelle dans les écoles, formation des intervenants du réseau à la problématique, information adaptée à la réalité des jeunes et à leurs besoins, éducation des parents face à la sexualité de leurs jeunes,etc.**

4.2 Harmoniser les lois sociales concernant les conjoints de fait

Le phénomène de l'union de fait a augmenté très rapidement pendant les années 80: de un sur douze au Québec en 1981, la proportion des couples vivant en union libre est passée à un sur huit en 1986, formant ainsi 188 660 unions de fait selon les données du recensement canadien. Même si ces données recouvrent des situations fort diversifiées (mariages à l'essai, familles reconstituées, etc.), il semble que l'union libre constitue un mode de vie de plus en plus accepté socialement. Dans une enquête de 1984 sur la fécondité des Canadiennes, 54 % des Québécoises âgées de 18 à 34 ans prévoyaient choisir ce type d'union de façon permanente ou transitoire[25].

Devant ces changements, l'État a eu tendance à reconnaître l'union de fait dans certaines lois sociales, souvent selon des critères variables, tout en maintenant dans le Code civil et dans d'autres lois une absence de réglementation. L'ensemble manque d'harmonisation et parfois de cohérence

---

[25] Evelyne Lapierre-Adamcyk et al., "La cohabitation au Québec, prélude ou substitut du mariage? Les attitudes des jeunes Québécoises", dans Renée B. Dandurand, Couples et parents des années quatre-vingt, Institut québécois de recherche sur la culture, (Collection "Questions de culture" no. 13), Québec 1987, p. 30.

comme en témoignent par exemple les conceptions différentes adoptées par la loi de l'aide sociale et les lois fiscales.

Au cours des prochaines années, le Conseil croit que le gouvernement devrait rendre cohérentes les lois ayant un impact sur l'union de fait. L'État devrait toutefois tenir compte du fait que, malgré certaines similitudes, l'union libre et le mariage constituent des engagements différents et qu'il importe de respecter la liberté de choix des conjoints. Nous croyons donc que les orientations suivantes devraient être privilégiées:

- **préserver la liberté de choix pour les couples, c'est-à-dire s'abstenir de régir dans le Code civil, par des règles particulières et automatiques, les rapports privés entre les partenaires en union libre;**

- **favoriser des choix éclairés et responsables, ce qui implique de mieux informer les conjoints des droits et obligations découlant de l'union libre et du mariage, et de modifier le Code civil et les lois dans le but de favoriser le respect des ententes conclues entre les conjoints de fait durant leur vie commune;**

- **assurer autant que possible dans les lois sociales la neutralité de l'État vis-à-vis du choix du mariage ou de l'union libre; viser une meilleure harmonisation de ces lois en ce qui touche la façon de définir les conjoints, les droits et obligations qui leur sont conférés tout en respectant les finalités différentes des lois en cause.**

4.3 Réviser et rendre cohérentes les mesures fiscales et de soutien économique aux familles

Les deux paliers de gouvernement ont chacun plusieurs mesures d'aide économique à la famille, ce qui nuit à la cohérence de l'ensemble. Au palier provincial, des efforts ont été consacrés ces dernières années par le gouvernement québécois pour accroître le soutien économique aux familles (indexation complète des allocations et crédits, réduction d'impôt à l'égard de la famille, allocations de maternité et allocations de naissance, aide à l'accès à la propriété, etc.). Au palier fédéral, on constate plutôt des reculs dans plusieurs domaines, ce qui tend à

annuler les efforts québécois. L'ensemble des dispositions fiscales et de soutien économique aux familles est devenu d'une grande complexité de sorte qu'il faut quasiment être spécialiste pour tirer le meilleur parti des dispositions fiscales concernant les enfants.

Par ailleurs, l'aide québécoise est encore jugée insuffisante et les mesures récentes ont été orientées principalement vers les troisièmes naissances, ce qui ne tient pas compte des besoins des jeunes couples. Rappelons que 71 % des enfants naissent de femmes âgées de moins de 30 ans. La réforme fiscale basée sur la transformation des exemptions personnelles en crédit d'impôt a été incomplète en ce qui a trait aux familles. Les conjointes au foyer sont encore pénalisées car le crédit d'impôt qui les concerne est encore versé à leur mari plutôt qu'à elles. Si l'on veut valoriser le rôle des mères et favoriser l'autonomie économique des épouses au foyer, il faudrait au moins leur attribuer en propre ce revenu de base et cesser de lier leur décision de travailler à l'extérieur à la perte d'un avantage fiscal pour leur conjoint. Par ailleurs, on ne reconnaît toujours pas les conjoints de fait dans les mesures générales; enfin la déduction de frais de garde n'a pas non plus été remplacée par un crédit d'impôt, mesure plus équitable.

Plus globalement, il faut reconnaître qu'une éventuelle remise en question des grandes politiques universelles (santé, éducation, transport en commun, logement social, etc.) servirait mal les familles. De plus, la réduction de la progressivité de l'impôt sur le revenu et un recours plus grand à la tarification et aux taxes risquent d'accroître la contribution des familles avec enfants au financement de l'État.

En matière de soutien économique à la famille, l'État devrait, au cours de la prochaine décennie, s'inspirer des orientations suivantes:

- **procurer aux familles un soutien adéquat par des mesures universelles de base et des mesures complémentaires, sélectives selon le revenu, pour les familles à faible et moyen revenu plutôt que de mettre l'accent sur l'aide aux enfants de troisième rang et plus;**

- **édifier le système le plus simple et le plus cohérent possible afin que toutes les familles puissent se prévaloir de ce à quoi elles ont droit;**

- **achever la réforme fiscale en transformant le crédit d'impôt de personne mariée en crédit personnel pour le conjoint sans revenu, en remplaçant la déduction de frais de garde par un crédit d'impôt, en reconnaissant les conjoints de fait dans les mesures fiscales générales.**

4.4 Renforcer certaines garanties juridiques pour atténuer l'appauvrissement des conjointes lors d'une rupture d'union

Dans le cycle de vie des femmes, la rupture d'union peut causer des difficultés aussi marquées que celles qui tirent leur source du marché du travail, comme la perte d'emploi. Des études démontrent régulièrement que lors d'une rupture, le niveau de vie des femmes diminue alors que celui des hommes s'améliore. Or, le divorce est aujourd'hui un fait courant: l'indice synthétique de divorcialité au Québec oscille autour de 40 % depuis 10 ans.

Les pièces maîtresses d'une politique législative visant l'égalité des conjoints sont maintenant en place. Depuis la réforme du droit de la famille dans le Code civil en 1980 jusqu'à l'adoption de la loi favorisant l'égalité économique des époux en juin 1989, le domaine de l'égalité des conjoints en a été un d'intense activité gouvernementale au cours de la dernière décennie. La situation risque cependant de demeurer difficile pour les femmes ayant peu ou pas du tout droit à une part du patrimoine et ne pouvant compter que sur la pension alimentaire versée par le conjoint. De même, les ex-conjointes de fait démunies doivent être assurées, lorsqu'elles ont la garde des enfants, que la pension alimentaire à laquelle ces derniers ont droit soit versée. Pour la prochaine décennie, nous croyons que l'État devrait concentrer ses actions en vue d'améliorer les garanties juridiques et administratives visant l'octroi et la perception des pensions alimentaires tout en posant des gestes susceptibles d'aider plus particulièrement les femmes plus démunies.

Les pistes d'action suivantes sont suggérées:

- **accorder rapidement au service de perception des pensions alimentaires les ressources et les fonds nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi concernant le recouvrement des pensions alimentaires; prévoir au Québec des mécanismes similaires à ceux déjà prévus par la loi fédérale en matière de saisie-arrêt et d'accès aux banques de données pour faciliter l'exécution des pensions alimentaires;**

- **analyser l'impact réel des dispositions fiscales permettant au payeur de déduire la pension alimentaire versée et obligeant le créancier à la déclarer comme revenu; amener les tribunaux à en tenir compte lorsqu'ils fixent la pension;**

- **effectuer un suivi de la réforme sur le patrimoine familial en analysant les conséquences fiscales du partage et l'impact sur les montants de pension alimentaire déterminés par le tribunal;**

- **revoir les critères d'admissibilité à l'aide juridique afin de permettre à un plus grand nombre de personnes à faible revenu de faire valoir leurs droits en matière familiale.**

4.5 Améliorer la situation économique des femmes responsables d'une famille monoparentale

Le pourcentage des familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans augmente depuis la fin des années 60 et atteint 20,8 % des familles avec enfants en 1986. La monoparentalité est surtout féminine et elle est de plus en plus synonyme de pauvreté: quatre sur dix de ces familles sont dirigées par des femmes qui ne font pas partie de la main-d'oeuvre; plus de la moitié des familles vivant de l'aide sociale sont monoparentales et cette proportion est à la hausse; 60 % des familles monoparentales dirigées par des femmes sont considérées à faible revenu.

Sur le plan de la santé également, les femmes en situation de monoparentalité présentent un profil peu avantageux. Elles ont plus de problèmes de santé que les femmes de famille biparentale, elles souffrent

d'un niveau de détresse psychologique plus élevé que les autres mères et ont plus souvent recours aux services sociaux[26].

Quelles sont les conditions menant à la pauvreté chez les mères seules? La précocité de la grossesse semble être un des facteurs déterminants[27]. Cet événement survient à un âge où les bases permettant l'acquisition de l'autonomie ne sont pas en place. Il coexiste souvent avec abandons scolaires, faible scolarisation, expérience limitée sur le marché du travail. Dans ces circonstances, la rupture avec le conjoint[28], très fréquente lorsque la grossesse est précoce, précipite la mère dans la pauvreté et l'aide sociale. Se combinent ensuite à ces conditions personnelles désavantageuses, les difficultés reliées au fait de prendre en charge seule les coûts et les responsabilités découlant de la présence d'enfants. Pour celles qui sont bénéficiaires d'aide sociale, le retour aux études ou à un emploi pose alors un défi presque insurmontable et le cercle devient difficile à briser.

Certains pays y réussissent pourtant. Selon une étude internationale[29], en Suède et en Norvège, les taux de pauvreté des mères seules étaient de 11% et 18 % respectivement. Même au Royaume-Uni, le taux était largement inférieur au taux canadien (29 % contre 49 %), l'un des plus élevés de tous les pays étudiés.

---

[26] Louise Guyon, Quand les femmes parlent de leur santé, Les Publications du Québec, Québec, 1990, p.118.

[27] Conseil national du bien-être social, La femme et la pauvreté, dix ans plus tard, Ottawa, 1990, p.73.

[28] Pour sept mères assistées sociales sur dix, c'est un changement dans leur situation familiale (grossesse ou rupture) qui les amènent à l'aide sociale et non une perte d'emploi: Jo-Ann Bellware et Diane Charest, Monoparentalité féminine et aide sociale, Les Publications du Québec, Québec, 1986, p. 34.

[29] Timothy Smeeding, "Poverty, Affluence, and the Income Costs of Children: Cross-National Evidence from the Luxembourg Income Study", Journal of Post Keynesian Economics, Vol. XI, no.2, Hiver 1988-89, p. 232.

Le nombre et la situation socio-économique des femmes responsables de famille monoparentale justifient selon nous les orientations suivantes:

- **adopter un plan d'action visant à prévenir la situation précaire des femmes responsables de famille monoparentale (réduction des grossesses précoces, aide aux clientèles scolaires en difficulté, amélioration des mesures juridiques et administratives visant l'octroi et la perception des pensions alimentaires, etc.);**

- **s'assurer que les politiques fiscales et de sécurité du revenu, de formation et de soutien à l'emploi prennent bien en compte les responsabilités familiales plus lourdes des mères seules afin qu'elles soient en mesure de garantir leur autonomie économique;**

- **cibler les mères seules défavorisées comme clientèle de premier plan dans l'ensemble des politiques gouvernementales (système de santé et de services sociaux, sécurité du revenu, politiques de logement, etc.).**

4.6 Se préparer dès aujourd'hui au vieillissement de la société

Le vieillissement de la population est une des transformations majeures à laquelle le Québec aura à s'adapter dès le début du 21e siècle. Alors qu'actuellement 10 % de la population a 65 ans ou plus, cette proportion atteindra 15 % en 2011 et plus de 20% en 2030. La majorité de ces personnes âgées seront des femmes: il y aura en 2001 deux fois plus de femmes âgées de 75 ans et plus que d'hommes. Alors qu'en général, c'est un discours alarmiste qui domine sur la vieillesse de demain (insécurité économique, coûts des soins de santé, fardeau imposé à la population active), certaines auteures en proposent une vision plus positive en projetant sur l'avenir les caractéristiques déjà acquises par les femmes adultes d'aujourd'hui (scolarité accrue, autonomie financière relative, modèles matrimoniaux différents, etc.)[30]. Le portrait des femmes âgées de demain y paraît relativement meilleur que celui des retraitées d'aujourd'hui.

---

[30] Voir entre autres Nicole Marcil-Gratton, "Etre vieille demain: des métamorphoses qui s'annoncent" et Anne Gauthier, "Coûts et vieillissement: une question de démographie ou une question de médicalisation?" dans Femmes et questions démographiques, Les Publications du Québec, Québec, 1991.

Néanmoins, la société québécoise est interpellée dès aujourd'hui. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises dans ce document, la société actuelle vit la perpétuation des inégalités: inégalités dans l'éducation, le partage du travail et des revenus, le statut d'emploi, la santé. Bon nombre de femmes se retrouvent dans des emplois de seconde zone qui ne prévoient aucune préparation à la retraite. Comment pourront-elles assurer leur sécurité économique dans un contexte de longévité qui amènera celles qui atteignent 65 ans à vivre près de 20 ans après l'âge normal de la retraite? Il existe toujours de la discrimination dans les avantages sociaux, en particulier dans les régimes de retraite d'employeurs à cotisation fixe. On attend encore un règlement qui viendrait encadrer ces régimes et éliminer les distinctions basées sur le sexe qui ont pour effet d'entraîner, dans des conditions comparables d'épargne, le versement aux femmes d'une prestation inférieure à celle des hommes. Sur le plan de la santé et des services sociaux, serons-nous prêts à fournir aux femmes du 4e âge les soins qu'elles nécessiteront? Vieillesse signifie actuellement retraite, exclusion et souvent dépendance: ne devrions-nous pas adopter une vision différente du vieillissement, une éthique qui redonnerait à ces personnes une plus grande dignité?

Face aux impacts sociaux engendrés par l'accroissement du nombre de femmes âgées, l'État devrait:

- **étudier les caractéristiques socio-économiques des personnes âgées de demain de telle sorte qu'il puisse prévoir dès maintenant une réponse appropriée à leurs besoins;**

- **sur le plan financier, prendre dès maintenant les mesures nécessaires pour que les femmes âgées soient assurées de recevoir un revenu de retraite adéquat: maintien d'une pension de vieillesse universelle, bonification des régimes publics de retraite, respect des avantages promis par les régimes de retraite privés, évaluation des régimes à la lumière d'un accroissement des formes d'emploi non standard;**

- **adopter un règlement qui aurait pour effet d'éliminer la discrimination dans les contrats d'assurance ou de rente, les régimes d'avantages sociaux, de retraite et de rente, pour donner**

substance à l'article 20, 2e alinéa de la Charte des droits et libertés de la personne;

- inciter les femmes à prendre davantage en charge leur santé et à être plus critiques face aux pratiques médicales en renforçant l'approche préventive et multidisciplinaire dans les services de santé;

- développer des interventions encourageant l'autonomie fonctionnelle des personnes âgées; veiller en même temps à ce que, dans le contexte du développement du maintien à domicile, les personnes aidantes, généralement des femmes, ne soient pas pénalisées dans l'exercice de leurs activités professionnelles;

- développer de nouvelles approches pour aborder le vieillissement et la mort et évaluer les pratiques professionnelles devant les maladies chroniques des personnes âgées ainsi que la formation des intervenants en ce qui a trait à leur santé.

CHAPITRE 5 : AIDER LES FEMMES A PRENDRE LEUR PLACE DANS LE MILIEU ENVIRONNANT

Les femmes n'agissent pas seules: elles sont ancrées dans un environnement social et économique qui les conditionne et qu'elles peuvent à leur tour influencer. Pour orienter l'avenir dans le sens de leurs besoins, elles doivent s'engager dans le milieu environnant. L'État peut faciliter ce mouvement de diverses façons, à la fois par des actions sur le milieu pour le rendre davantage perméable aux demandes des femmes et par un soutien aux femmes elles-mêmes ou aux associations ou structures qui les représentent.

Malgré leur poids démographique et les progrès accomplis par les Québécoises sur les plans éducatif et professionnel, leur présence aux différents paliers décisionnels, qu'ils soient politiques, économiques ou autres, est encore mineure. Une plus grande prise sur leur milieu passe d'abord par leur participation pleine et entière au pouvoir, à la fois dans les institutions politiques traditionnelles, mais aussi dans les lieux de pouvoir locaux ou régionaux qui émergent comme autant de centres de décisions importants.

Il y a aussi le mouvement des femmes lui-même qui crée une pression sur les décideurs et sur le milieu. Les femmes se sont regroupées, se sont données une vie associative importante: le gouvernement du Québec y a contribué par la reconnaissance et le financement de groupes voués à l'amélioration de la condition féminine. Il a aussi mis en place différentes structures à l'intérieur desquelles des répondantes et diverses intervenantes ont pu aider à la concrétisation des objectifs en matière de condition féminine. Au seuil d'une nouvelle décennie, il est certes opportun d'évaluer les effets réels des actions gouvernementales et de définir les orientations que devrait prendre l'Etat pour soutenir la vie associative des femmes et consolider les structures qu'il s'est donné en matière de condition féminine.

La participation aux débats de société est également un moyen d'agir sur le milieu. Plus spécialement sur le plan politique, les engagements de

l'Etat devraient trouver leur prolongement dans l'association pleine et entière des femmes dans le débat constitutionnel qui marquera les années 90. Enfin, parce qu'elles constituent des groupes connaissant des problèmes spécifiques, les femmes autochtones et des communautés culturelles doivent faire l'objet d'une attention particulière afin qu'elles puissent s'intégrer davantage à l'environnement social.

5.1 Faciliter l'accès des femmes aux lieux de pouvoir

Si les femmes sont présentes aux échelons inférieurs des organisations, peu d'entre elles accèdent aux niveaux supérieurs où se prennent les décisions. Sauf peut-être dans les commissions scolaires[31], les femmes sont sous-représentées dans toutes les institutions politiques élues. Elles continuent également de l'être dans la magistrature, dans la direction des ministères, des organismes gouvernementaux et du réseau parapublic.

L'augmentation du nombre de femmes dans des postes électifs au niveau politique passe principalement par l'adaptation des partis à leur présence. En revanche, dans tous les postes qui relèvent de son pouvoir discrétionnaire de nomination, l'État peut agir. Dans les différents organismes de l'administration publique (sociétés d'État, conseils, offices, régies, etc.), dans l'appareil judiciaire (tribunaux administratifs, cours qui relèvent de sa compétence), le gouvernement a la responsabilité d'assurer une représentation équitable de femmes. Si la sensibilisation des différents décideurs est nécessaire, d'autres moyens peuvent également être mis en oeuvre pour concrétiser cette égalité.

De plus, rien ne semble indiquer que les femmes des prochaines générations jouiront d'une accessibilité supérieure aux structures de pouvoir. En effet, on constate que les filles sont peu présentes dans les structures des organisations scolaires et par conséquent peu entraînées à la prise

---

[31] Les femmes représentent 43 % des commissaires d'école mais environ 7 % de la magistrature, 13 % de la haute direction des ministères et organismes, 9,9 % des cadres supérieurs de la fonction publique.

de parole. A titre d'exemple, lors du Forum des jeunes organisé par la Commission Bélanger-Campeau, les filles comptaient pour 24 % des personnes qui se sont exprimées lors de la présentation des mémoires et pour 12 % des personnes qui sont intervenues durant les débats et échanges. Les commissions scolaires et les directions d'école sont-elles sensibilisées à la nécessité d'encourager cette participation féminine? Ici aussi, nous croyons que l'État peut jouer un rôle moteur par le biais du système éducatif. En conséquence, le Conseil du statut de la femme considère que le gouvernement devrait:

- **instaurer une politique ferme en vue d'assurer une représentation équitable des femmes dans tous les postes relevant de son pouvoir discrétionnaire de nomination et, à cet égard, fixer des objectifs quantitatifs pour la prochaine décennie;**

- **sensibiliser les autorités scolaires à l'importance de cultiver chez les adolescentes le désir de prendre la place qui leur revient dans les organisations étudiantes; dans un contexte d'apprentissage et de socialisation, un principe de parité pourrait même être envisagé, comme c'est le cas en France dans les institutions scolaires.**

Le secteur de l'enseignement constitue un domaine où les postes de direction sont encore majoritairement occupés par les hommes même si, à certains niveaux, les femmes composent la base du système d'éducation. Dans l'enseignement primaire et secondaire, elles ne forment que 24,5 % de la direction des écoles et 9 % des cadres des commissions scolaires. A ce niveau, on constate même un recul depuis 1960. Elles ne représentent que 10,2 % des cadres des collèges et, dans les universités, le taux de féminité des emplois supérieurs et du personnel enseignant se situe autour de 20 %[32]. Or, c'est dans ces postes que se décident les priorités et les grandes orientations éducatives. De plus, la faible représentation des femmes à ces structures de pouvoir véhicule aux jeunes en situation de

---

[32] Statistiques de 1986 et 1987 dans Conseil du statut de la femme, Les femmes sur le chemin du pouvoir, Les Publications du Québec, Québec, 1988, p. 16.

formation un message particulièrement ambigu sur les rôles des hommes et des femmes dans la société. Outre les actions de sensibilisation auprès du milieu de l'éducation, les programmes d'accès à l'égalité ont ici un rôle crucial à jouer, particulièrement dans l'élimination de pratiques discriminatoires dans l'embauche du personnel de direction. Le gouvernement devrait donc:

- **investir prioritairement dans des actions ou des programmes visant à relever de façon significative d'ici dix ans le nombre de femmes dans le personnel de direction des établissements d'enseignement.**

Dans l'actuel contexte de déconcentration progressive des mécanismes de planification et de décision de l'État vers les régions, d'accroissement du parténariat avec divers intervenants, les structures de pouvoir se modifient et se déplacent. Qu'on songe aux sommets socio-économiques régionaux ou encore à la déconcentration et à la décentralisation attendues dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Les instances régionales et locales représentent des paliers plus près de la réalité quotidienne des femmes et de leur milieu de vie et elles y sont en général plus nombreuses[33]. Toutefois, la parité n'est pas encore atteinte et il faudra être particulièrement vigilantes pour que la mise en place des nouvelles structures n'occasionne aucun recul. Une présence accrue des femmes aux postes décisionnels des structures de santé et de services sociaux dans les régions paraît en particulier importante pour assurer la prise en compte des intérêts des femmes dans l'accessibilité à ces services. Notons que l'État peut aussi faciliter, dans une certaine mesure, une meilleure représentation des femmes au palier municipal où

---

[33] La représentation des femmes au sein des conseils d'administration des organismes de santé et de services sociaux se situe, en juillet 1989, autour de 40 % (CSS: 34 %, CLSC, 47,3 %; CA, 40,7 %; CH, 33,4 %) sauf pour les CRSSS où elles ne sont que 19,3 %. Elles participent à 41 % sur les comités tripartites en santé mentale. Conseil du statut de la femme, Commentaires et propositions du Conseil du statut de la femme sur Les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec, Québec, octobre 1989, pp.41-43.

elles n'occupent encore que 17,7 % des postes de conseillers et conseillères et 6,5 % des postes à la mairie.

Il faudra aussi faciliter cette participation par des mesures incitatives et un soutien technique. Plusieurs moyens concrets peuvent être mis en oeuvre: programmes de sensibilisation, de formation, formules de stages pratiques ou de "monitoring" pour soutenir d'éventuelles candidates qui désirent accéder à un poste au sein des structures de pouvoir. Au cours des prochaines années, il faudrait donc:

- **prendre les mesures pour atteindre un objectif de parité de représentation masculine et féminine dans les structures décisionnelles de santé et services sociaux;**

- **fournir des services de soutien et de formation afin de faciliter l'accès des femmes aux structures de pouvoir.**

5.2 Soutenir la vie associative des femmes

Le Québec compte actuellement environ 1 800 groupes de femmes dont la mission consiste soit à offrir des services directs à la clientèle, soit à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ces groupes constituent un des ferments majeurs de la démocratisation de la société. Leur efficacité est souvent étroitement liée au soutien financier dont ils peuvent bénéficier. L'Etat québécois y a contribué de façon importante: financement de plans triennaux pour groupes de femmes assurant des services directs, mise en place de mécanismes d'information et de concertation, invitations à participer aux instances démocratiques (commissions parlementaires, tables régionales, etc.).

Malgré cet investissement de l'État, des besoins restent toujours présents. Dans le contexte actuel de la régionalisation, par exemple, la représentation des groupes de femmes au sein des nouvelles régies régionales revêt une importance particulière pour assurer la prise en compte par ces structures de l'expertise en santé des femmes que les

groupes ont développée. Sur le plan socio-économique, des démarches comme les sommets socio-économiques ou les forums pour l'emploi cherchent à associer des partenaires (employeurs, syndicats, groupes populaires, etc.) en vue de créer des emplois et de revaloriser le tissu économique régional. Les femmes et les groupes de femmes doivent être invités et incités à participer à ces démarches qui les concernent au plus haut point. Le gouvernement a donc la responsabilité de maintenir ses objectifs face aux groupes de femmes et de consolider leur présence dans les milieux qu'ils desservent. En vue d'assurer le développement du mouvement associatif des femmes du Québec, nous proposons les orientations suivantes:

- **maintenir une communication étroite avec les groupes de femmes et poursuivre les objectifs visant la consolidation et le développement des mécanismes d'information, de consultation et de concertation;**

- **assurer aux groupes de femmes le soutien financier nécessaire leur permettant d'augmenter leur contribution dans les divers secteurs de la société et de poursuivre leurs efforts de sensibilisation auprès de la collectivité;**

- **favoriser et stimuler des initiatives de groupes ou d'associations féminines visant une meilleure insertion socio-économique des femmes et leur intégration à diverses instances de décision socio-économiques.**

5.3 Consolider les structures de condition féminine dans la fonction publique et parapublique

Depuis plus de dix ans, des centaines de comités de condition féminine, formels ou informels, ont vu le jour dans de multiples lieux: syndicats, corporations professionnelles, paroisses et diocèses, municipalités, institutions scolaires, entreprises, ministères, réseau de la santé, etc. Ce foisonnement témoigne de la force du mouvement des femmes québécoises et de l'intégration relative des préoccupations en matière de condition féminine dans tous les secteurs de la vie sociale. L'État a également suivi cette voie: certains ministères ou organismes ont désigné au sein de leur administration une répondante à la condition féminine pour assurer

le suivi et le développement des dossiers. Actuellement, le réseau ministériel compte environ une vingtaine de personnes consacrant une partie ou la totalité de leur temps à la condition féminine. Par ailleurs, les réseaux du parapublic ont fait de même en nommant des responsables de la condition féminine dans les CRSSS ou dans certaines institutions du réseau.

Ces initiatives ont accordé une plus grande visibilité au dossier de la condition féminine et ont eu plusieurs effets positifs à la fois dans le public et au sein de l'appareil étatique. Cependant, diverses difficultés politiques, structurelles ou opérationnelles semblent handicaper l'efficacité de ces structures. Par exemple, la préoccupation parfois mitigée de certaines hautes directions, le niveau d'autorité dont relève les répondantes, le degré d'officialisation des dossiers qui leur sont confiés ont une influence déterminante. Par ailleurs, les personnes s'occupant de condition féminine ont besoin d'être reliées entre elles et d'être suffisamment outillées. Dans la fonction publique, le Secrétariat à la condition féminine a un rôle important à jouer dans la coordination des efforts visant à soutenir les réseaux de condition féminine et ce rôle doit se poursuivre. Le Secrétariat peut aussi stimuler la volonté ministérielle en faveur d'un engagement plus soutenu sur les questions de condition féminine. Dans le contexte d'une restructuration des organismes dans le secteur de la santé et des services sociaux, il faudra aussi s'assurer non seulement de ne pas perdre des acquis en ce qui a trait aux postes de responsables de condition féminine, mais de consolider les mécanismes permettant la prise en considération par ce secteur des problématiques de conditions de vie des femmes.

Évidemment, ces structures sont toujours confrontées à une certaine ambiguïté: d'une part le danger d'une "ghettoïsation" trop poussée, avec la résistance qui l'accompagne souvent, et, d'autre part, la menace d'une dispersion du dossier par une intégration théorique à l'ensemble des unités administratives. Néanmoins, l'expérience semble démontrer l'utilité

des structures spécifiques de condition féminine[34] qui doivent cependant chercher à faire partager leurs préoccupations par les autorités de leurs institutions. Étant donné l'apport majeur des structures de condition féminine dans l'appareil étatique, nous croyons qu'il faudrait:

- **réaffirmer la volonté politique à l'égard du maintien et du développement des structures de condition féminine à l'intérieur de la fonction publique et parapublique, notamment par l'attribution des ressources financières et humaines nécessaires;**

- **procéder à une analyse des réseaux de condition féminine de l'appareil étatique en vue de mieux connaître leurs difficultés de fonctionnement et élaborer un plan d'action afin de les soutenir par diverses mesures (sensibilisation des dirigeants, outils techniques, lieux de concertation ou d'information, etc.).**

5.4 Mieux répondre aux besoins des femmes autochtones

Le Québec compte 26 000 femmes autochtones réparties en dix nations et en 53 communautés. On dénombre chez les autochtones du Québec dix langues différentes, incluant le français et l'anglais. Ces femmes ne constituent donc pas un groupe homogène.

Les autochtones vivant au Québec sont assujettis à la Loi sur les Indiens administrée par le gouvernement fédéral. L'essentiel de leurs rapports avec le pouvoir se fait donc avec le gouvernement central. Certaines communautés ont développé leurs propres ressources, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Néanmoins, les femmes autochtones vivent des problèmes spécifiques sur le plan social et économique, problèmes qui sont parfois aggravés par l'éloignement et le manque de ressources.

---

[34] L'utilité de ces structures a d'ailleurs été implicitement reconnue par le Gouvernement qui se propose d'en "exporter" le modèle pour les clientèles du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Voir Au Québec pour bâtir ensemble, Énoncé politique en matière d'immigration et d'intégration, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Québec 1990.

Outre la question du statut relié à la Loi sur les Indiens, les femmes autochtones sont confrontées à de la violence conjugale. Elles connaissent aussi des difficultés sur le plan de la formation et de l'accès à l'emploi, ainsi que des besoins de services de garde. On observe également un problème d'accessibilité aux services de santé. Par ailleurs, le nombre de grossesses chez les jeunes est particulièrement élevé.

Sans outrepasser son champ de compétence, le gouvernement du Québec peut apporter un appui aux femmes autochtones afin qu'elles améliorent leur situation personnelle et professionnelle dans le respect des particularités culturelles qui sont les leurs. En ce sens, l'Etat devrait être davantage à l'écoute des besoins exprimés par le milieu autochtone et initier des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des femmes. Considérant que le gouvernement du Québec a une responsabilité vis-à-vis les femmes autochtones vivant sur son territoire, il devrait mettre l'accent sur les priorités suivantes:

- **apporter un appui aux femmes autochtones, en soutenant notamment leurs initiatives en matière d'éducation et de création d'emplois;**

- **favoriser le développement de programmes de santé communautaires ainsi que la mise en place de ressources visant à contrer les phénomènes de la toxicomanie et de la violence conjugale, dans l'esprit d'une prise en charge par le milieu de ses interventions curatives et préventives;**

- **soutenir et encourager la création d'organisations et de centres de femmes au sein des communautés autochtones.**

5.5 Associer les femmes des communautés culturelles et des minorités visibles à la société québécoise

Malgré les politiques élaborées en matière de langue, de formation professionnelle et d'emploi, les femmes des communautés culturelles et des minorités visibles peuvent rencontrer des obstacles dans leur processus d'intégration à la société québécoise. Il est important de faire en sorte qu'elles puissent recevoir tout le soutien nécessaire à une intégration sociale qui les amènerait à participer activement à l'ensemble des

institutions à caractère plus ou moins formel où se négocient et se définissent les orientations de la vie collective.

De plus, on ne peut nier que les femmes des minorités visibles, qu'elles soient nouvellement arrivées au pays ou non, connaissent des difficultés supplémentaires dans plusieurs domaines, dont l'accès à l'emploi et au logement. Même si plusieurs études[35] ont démontré une tolérance de la part de la société d'accueil, il importe d'être vigilantes face aux manifestations de racisme dans un contexte où un nombre croissant de personnes immigrantes proviennent de pays asiatiques, caraïbes, africains, etc. Dans ce domaine, le gouvernement devrait:

- **favoriser une juste représentation des citoyennes de toute origine au sein des diverses institutions qui relèvent de sa responsabilité afin de développer leur participation à la vie civique;**

- **viser l'élimination de la discrimination raciale à l'égard des femmes des minorités visibles dans leur accès à l'emploi et au logement.**

5.6 Faire participer les femmes aux débats concernant l'avenir constitutionnel du Québec

Depuis juin 1990, les Québécoises et les Québécois sont engagés dans un processus visant à redéfinir leur statut politique et constitutionnel. Ces débats continueront de marquer les prochaines années. Outre leur intérêt en tant que citoyennes, les femmes sont également affectées spécifiquement par le régime actuel. L'intervention de deux niveaux de gouvernement dans les mêmes secteurs présentent des inconvénients importants: dédoublement des services et des coûts, complexité des mesures, manque d'harmonie entre certaines politiques fédérales et provinciales. Si le Québec veut mettre en place une politique globale en matière de condition féminine, il doit récupérer certains leviers dont il a besoin pour agir.

---

[35] Conseil économique du Canada, Le nouveau visage du Canada, incidence économique et sociale de l'immigration, Ottawa, 1991, p. 35.

Peu représentées au plus haut niveau politique dont dépend le processus décisionnel de révision constitutionnelle, les femmes sont préoccupées par d'éventuels réaménagements majeurs dans le domaine du partage des compétences qui ne tiendraient pas suffisamment compte de leurs attentes. Dans un contexte où se profilent des changements constitutionnels qui risquent d'affecter de façon importante le milieu où elles évoluent, les femmes soulèvent aussi la question des libertés et des droits fondamentaux, et plus particulièrement de leurs droits à l'égalité, à la sécurité et à l'intégrité. De plus, elles considèrent que tout projet de redéfinition du statut politique devrait viser l'objectif d'une représentation équitable des femmes dans les institutions de l'Etat. C'est pourquoi elles souhaitent être associées à part entière à un tel projet.

Considérant le poids des femmes sur le plan démographique et leur intérêt face à l'avenir constitutionnel du Québec, le Conseil du statut de la femme estime que le gouvernement devrait prendre en considération les orientations suivantes:

- **éliminer les situations entraînant un chevauchement des interventions des deux paliers de gouvernement dans les secteurs de condition féminine en favorisant la présence exclusive du gouvernement québécois;**

- **garantir le maintien des libertés et des droits fondamentaux et s'assurer que les femmes ne subiront aucun recul dans les mesures et programmes dont elles bénéficient actuellement;**

- **reconnaître le droit des femmes à une représentation équitable dans les institutions de l'Etat et, éventuellement, intégrer à cet effet une disposition à caractère déclaratoire dans un projet de redéfinition du statut politique et constitutionnel du Québec;**

- **associer les femmes comme citoyennes à part entière à la réflexion et au processus devant conduire à la redéfinition du statut constitutionnel du Québec.**

CONCLUSION

Au terme de ce tour d'horizon qui dégage un ensemble de pistes d'action, il nous semble opportun de nous prononcer sur quelques champs plus prioritaires pour l'État. Dans tous ces domaines qui commandent des actions particulières, le principe qui, selon nous, devrait guider le choix des gestes à privilégier est celui de favoriser l'autonomie économique des femmes de la façon la plus solide possible. Aujourd'hui comme demain, l'autonomie est en effet le fondement du bien-être des femmes et conditionne largement d'autres aspects de leur vie comme la santé, leurs relations avec leur conjoint, etc.

Dans cette optique, il apparaît clair que l'investissement gouvernemental doit porter sur les lieux les plus structurants de cette autonomie. Or l'éducation et la formation demeurent les données premières qui, pour les femmes, détermineront très étroitement leur cheminement en emploi. De même, des mesures visant une plus grande fixation des femmes en emploi feront toute la différence entre la précarisation de leur travail ou la consolidation de leur statut sur le marché du travail. Enfin, cette amélioration de leur statut passe aussi par une réévaluation globale des moyens mis en oeuvre pour atteindre l'égalité en emploi. Dans cet esprit, nous recommandons:

- que le gouvernement investisse en priorité dans la **réorientation des choix scolaires des jeunes et des adultes** vers des formations plus qualifiantes et adaptées aux réalités du marché du travail, en particulier dans les secteurs scientifique et technique; les programmes mis en oeuvre jusqu'à maintenant n'ayant pas réussi à redresser la situation, il faut désormais considérer dans ce domaine la possibilité de mesures "proactives" (contingentement de champs traditionnellement féminins, bourses incitatives ou conditions financières plus favorables liées au choix d'un secteur technique ou scientifique, etc.);

- qu'il détermine également, de toute urgence, **un plan d'action global permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles** des femmes; ce plan devrait intégrer les responsabilités d'acteurs et d'intervenants multiples: État, milieu des entreprises, secteur scolaire, municipal, les pères, etc. et porter sur des domaines comme les services de garde, le remplacement

du revenu pendant les congés parentaux, l'aménagement du temps de travail, mais aussi la fiscalité, les mesures de soutien économique aux familles;

- qu'il **mette tout en oeuvre pour réduire au moins de moitié l'écart salarial d'ici dix ans et pour améliorer le statut des femmes en emploi**; qu'il examine, dans cet esprit, un ensemble de mesures susceptibles d'être mises en place, soit sur le plan législatif (lois proactives, PAÉ), soit sur le plan de la formation professionnelle.

Deuxièmement, l'État devrait cibler certaines clientèles particulières qui ont des besoins plus criants et qui commandent une attention spéciale. Quelle que soit la thématique étudiée dans cet avis, il apparaît que certaines catégories de femmes vivent une concentration de problématiques, sur le plan de l'éducation, sur le plan de la santé, sur le plan du travail. Associés à la présence dans un milieu défavorisé, certains cycles de vie que connaissent les femmes transportent avec eux un ensemble de conditions susceptibles de miner gravement leurs possibilités d'autonomie présente et future. C'est pourquoi nous recommandons:

- que l'État s'attache, par des mesures préventives et de soutien de divers ordres, au relèvement des conditions que vivent actuellement

  . **les jeunes femmes**, celles qui ont des difficultés de scolarisation et d'orientation scolaire, celles qui souffrent de problèmes plus aigus de santé physique et mentale, celles qui sont aux prises avec une grossesse à l'adolescence, celles qui éprouvent des difficultés liées à leurs habitudes de vie;

  . **les femmes responsables de famille monoparentale** qui forment un des groupes les plus pauvres de notre société et dont l'avenir économique est compromis en raison de leur difficile insertion sur le marché du travail;

  . **les femmes âgées**, celles qui aujourd'hui vivent dans l'isolement affectif et la pauvreté, celles de demain, dont il faut préparer dès maintenant la sécurité et le bien-être.

Troisièmement, le Conseil du statut de la femme recommande

- **que le futur plan d'action gouvernemental en matière de condition féminine contienne, lorsque le sujet s'y prête, des objectifs exprimés en termes de résultats mesurables.**

Cette façon de faire favorise la planification en fonction des résultats à atteindre et permet une cohérence plus grande des actions et des programmes. Dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail et du pouvoir notamment, de multiples situations que vivent actuellement les femmes pourraient faire l'objet d'objectifs mesurables: l'augmentation du taux de participation des filles dans les techniques physiques du collégial professionnel, la réduction du nombre de césariennes et d'épisiotomies ou du nombre de grossesses à l'adolescence, le rétrécissement de l'écart salarial, l'augmentation du nombre de femmes nommées sur des conseils d'administration de l'appareil étatique.

Enfin, le Conseil du statut de la femme croit que des progrès dans le domaine de la condition féminine ne peuvent intervenir durablement sans un changement profond des mentalités. On bute souvent sur des résistances multiples, quel que soit le champ où s'avancent les femmes. A l'école qui reflète encore trop certains schémas traditionnels, sur le marché du travail où les entreprises sont réticentes à mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité efficaces ou à prendre en compte une main-d'oeuvre qui cumule des responsabilités familiales, dans les familles où les conjoints et les pères n'ont pas tous effectué le passage vers d'autres modèles de comportement plus respectueux de la place des femmes, et l'on pourrait allonger la liste par l'ajout des milieux médicaux, du pouvoir, de l'État lui-même. Si la plupart des conditions formelles d'égalité entre les hommes et les femmes ont été mises en place, la concrétisation de cette égalité se confronte à de multiples barrières qui ne sont pas toujours visibles. Bien que le travail sur les mentalités soit un domaine abstrait qu'il n'est pas facile d'aborder par des lois et des programmes, il demeure essentiel d'y consacrer réflexions et actions pour garantir la progression des conditions de vie des femmes.